Rapport d'activités 2014

angersloiremetropole.fr

angers loire métropole
communauté d'agglomération

Sommaire

Introduction

L'institution et le territoire p4-7

L'économie

Développement et Innovation Économiques p9
Zones d'activités communautaires p10
Enseignement supérieur et Recherche p11
Emploi, formation et insertion p12
Tourisme p13
Angers Loire Aéroport p14
Offre commerciale et mécénat p14
Financements publics et dispositifs contractuels p15

L'environnement

Gestion des déchets p17-18
Eau et assainissement p19-20
Développement durable p21-22
Air et bruit p23

Les solidarités

Habitat et logement p25-26
Prévention de la délinquance p27
Constructions scolaires p28
Accueil des gens du voyage p29
Sécurité des biens et des personnes p29
Cohésion sociale p30-31
Entretien et maintenance des bâtiments p32

Le territoire

Actions foncières p34
Stratégie d'aménagement, planification urbaine et aménagement rural p35-36
Espaces verts communautaires p37
Parcs d'activités communautaires p38-39

Les déplacements

Tramway p41
Transports et mobilités p42-43
Plan de déplacements urbains p44-45

Rapport financier

..... p46-48

Les services ressources

..... p50-51

L'institution et le territoire

au 1er janvier 2014

Précédemment dénommée Angers Agglomération, la communauté d'agglomération a été créée au 1er janvier 2001 par transformation du District, créé en 1968.
Elle fait partie des quelques 2 500 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) existants sur le territoire national.

- *C'est un territoire de près de 51 000 hectares, qui s'étend principalement au nord de la Loire.*
- *C'est aussi une entité administrative née du transfert de nombreuses compétences par les communes qui la composent.*
- *C'est surtout une communauté d'hommes et de femmes de 272 000 habitants qui participent à son développement, une communauté d'intérêt qui permet d'être plus fort ensemble.*

Son rôle

Concrètement, Angers Loire Métropole regroupe 14 compétences que l'on retrouve dans les 5 domaines d'interventions suivants :

- L'économie (développement économique, enseignement-formation-recherche, tourisme...).
- L'environnement (eau et assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie - déchets, air et bruit).
- Les solidarités (politique de la ville, équilibre social de l'habitat, accueil des gens du voyage, participation financière au secours et à la lutte contre les incendies).
- Le territoire (aménagement de l'espace communautaire, espaces verts d'intérêt communautaire).
- Les déplacements (voies structurantes d'intérêt communautaire, transports urbains).

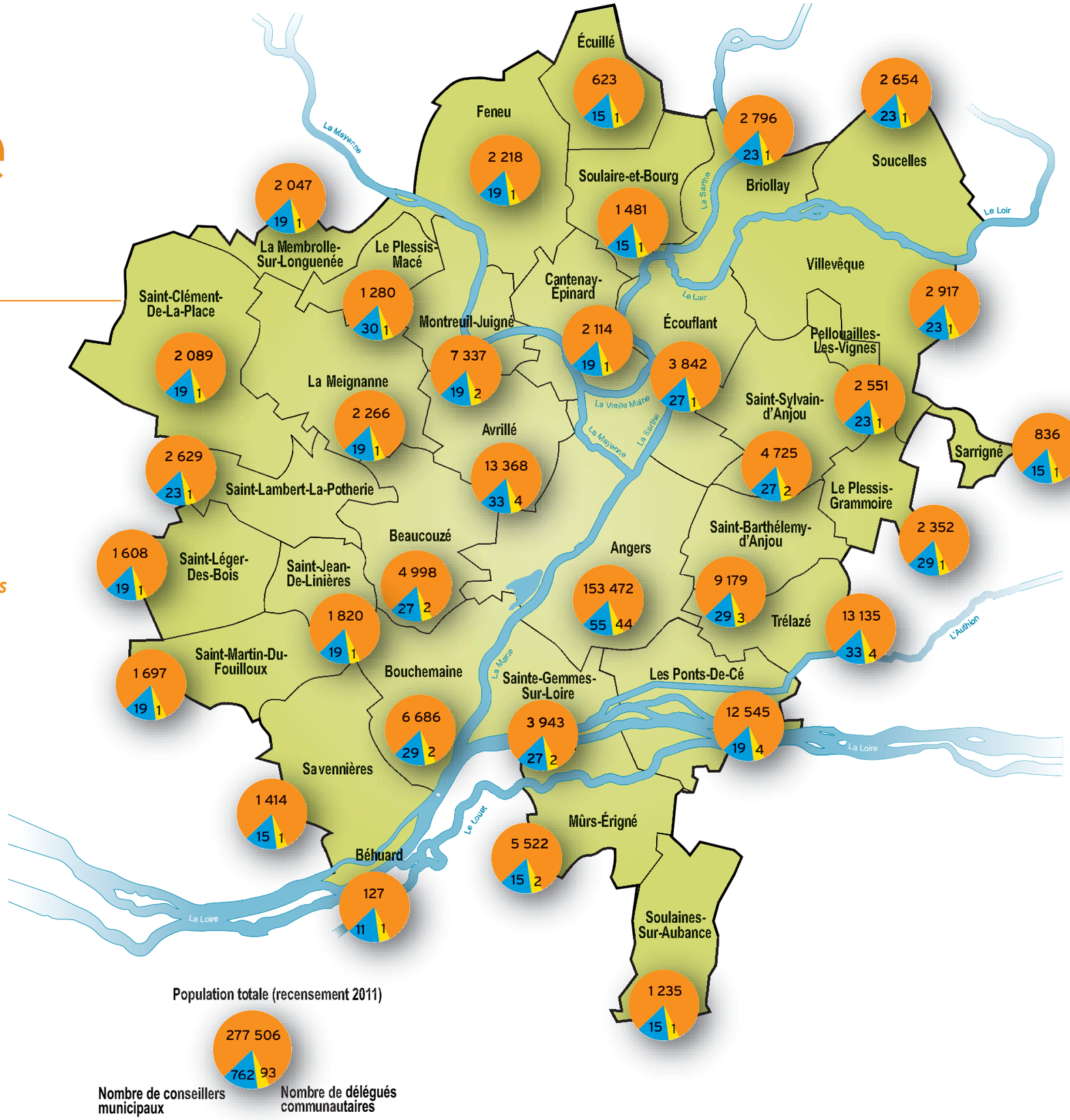

Le Conseil communautaire d'Angers Loire Métropole

au 1er janvier 2014

Le Conseil de communauté est formé de 93 délégués nommés par les conseils municipaux des 33 communes, selon la répartition suivante :

47 % pour Angers soit 44 délégués. Angers, ville-centre, représente 57 % des habitants de l'agglomération.

53 % pour les 32 autres communes soit 43 délégués.
Ces 32 communes hors Angers représentent 43 % de la population de l'agglomération.

Chacune des communes compte entre 1 et 4 délégués désignés selon la proportion suivante :
- moins de 4000 habitants : 1 délégué + 1 suppléant
- plus de 4000 habitants : 2 délégués
- plus de 8000 habitants : 3 délégués
- plus de 12000 habitants : 4 délégués

Fonctionnement de l'institution

Le Conseil de communauté est l'organe délibérant. Il se réunit en séance publique le deuxième lundi de chaque mois. Son vote est sollicité pour l'ensemble des décisions ayant trait à la vie de la communauté d'agglomération, exceptées celles déléguées à la **commission permanente**.

Cette dernière peut prendre des décisions, par délégation du conseil, sur les dossiers non stratégiques ou qui relèvent de la gestion courante de l'institution. Le président, les vice-présidents, les maires non vice-présidents et des délégués désignés par délibération composent cette commission, soit 40 membres dans la configuration de 2014.

La commission permanente se réunit le 1er lundi de chaque mois, et tient lieu de commission pour les finances, les ressources humaines et l'informatique. Elle est également consultée sur les dossiers stratégiques qui engagent fortement l'inter-communalité.

Cette commission se réunit également en formation restreinte dénommée **bureau exécutif**, constitué du président et des 15 premiers vice-présidents, avec un rôle consultatif.

Cinq commissions préparent les décisions

- développement et innovation économiques, emploi
- transports, déplacements, mobilités
- développement durable et environnement
- solidarités
- aménagement et développement durables des territoires

Les commissions ont un rôle consultatif. Elles étudient les dossiers liés à leur champ de compétence avant transmission à la commission permanente ou au conseil. Les membres des commissions sont issus du conseil communautaire et comprennent également des élus non membres du Conseil de communauté : les auditeurs. Elles se réunissent en général une fois par mois.

Enfin, des membres du conseil communautaire représentent l'agglomération au sein de différentes instances : Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, Mission Locale Angevine, Agence de développement économique, syndicats, associations...

Les membres du Conseil communautaire

Le président :

- **Christophe BÉCHU** Angers

Les vice-présidents :

- **Roselyne BIENVENU** Angers
- **Marc LAFFINEUR** Avrillé
- **Marc GOUA** Trélazé
- **Jean-Pierre BERNHEIM** Angers
- **Bernard DUPRÉ** Angers
- **Joël BIGOT** Les Ponts-de-Cé
- **Daniel DIMICOLI** Angers
- **Laurent DAMOUR** Sainte-Gemmes-sur-Loire
- **Véronique MAILLET** Bouchemaine
- **Didier ROISNÉ** Beaucouzé
- **Jean-Louis DEMOIS** Écuillé
- **Emmanuel CAPUS** Angers
- **Dominique BRÉJEON** Saint-Barthélemy-d'Anjou
- **Stéphane PIEDNOIR** Montreuil-Juigné
- **Catherine GOXE** Angers

Les autres membres du conseil

- **Philippe ABELLARD,** maire du Plessis Grammoire
- **Sébastien BODUSSEAU**, maire de Sarrigné
- **Marc CAILLEAU,** maire de Cantenay-Épinard
- **Jacques CHAMBRIER,** maire de Savennières
- **Jean CHAUSSERET,** maire de Saint-Jean-de-Linières
- **Denis CHIMIER,** maire d'Écouflant
- **Daniel CLÉMENT,** maire de Soucelles
- **Damien COIFFARD,** maire de Mûrs-Érigne
- **Michel COLAS,** maire de Soulaines-sur-Aubance
- **François GERNIGON,** maire de Saint-Sylvain-d'Anjou
- **Claude GUÉRIN,** maire de La Membrolle-sur-Longuenée
- **Jean-Pierre HÉBÉ,** maire du Plessis-Macé
- **François JAUNAIT,** maire du Saint-Martin-du-Fouilloux
- **André MARCHAND,** maire de Briollay
- **Jean-Pierre MIGNOT,** maire de Pellouailles-les-Vignes
- **Franck POQUIN,** maire de Saint-Léger-des-Bois
- **Jean-François RAIMBAULT,** maire de Soulaire-et-Bourg
- **Philippe RETAILLEAU,** maire de La Meignanne
- **Bruno RICHOU,** maire de Béhuard
- **Gilles SAMSON,** maire de Villevêque
- **Jean-Paul TAGLIONI,** maire de Saint-Clément-de-la-Place
- **Pierre VERNOT,** maire de Saint-Lambert-la-Potherie

- **Fatimata AMY** Angers
- **Chadia ARAB** Angers
- **Michel BASLÉ** Angers
- **Frédéric BÉATSE** Angers
- **Luc BELOT** Angers
- **Grégory BLANC** Trélazé
- **Roch BRANCOUR** Angers
- **Silvia CAMARA-TOMBINI** Angers
- **Véronique CHAUVEAU** Angers
- **Marie-Laure CHAUVIGNÉ** Saint-Sylvain-d'Anjou
- **Romain CHAVIGNON** Feneu
- **Maryse CHRÉTIEN** Angers
- **David COLIN** Les Ponts-de-Cé
- **Christine COURRILLAUD** Sainte-Gemmes-sur-Loire
- **Dominique DAILLEUX-ROMAGON** Trélazé
- **Annie DARSONVAL** Avrillé
- **Ahmed EL BAHRI** Angers
- **Karine ENGEL** Angers
- **Caroline FEL** Angers
- **Alain FOUQUET** Angers
- **Pascale GALÉA** Beaucouzé
- **Gilles GROUSSARD** Angers
- **Géraldine GUYON** Saint-Barthélemy-d'Anjou
- **Céline HAROU** Les Ponts-de-Cé
- **Maxence HENRY** Angers
- **Philippe HOULGARD** Avrillé
- **Catherine JAMIL** Avrillé
- **Ozlem KILIC** Trélazé
- **Françoise LE GOFF** Angers
- **Isabelle LE MANIO** Angers
- **Sophie LEBEAUPIN** Angers
- **Catherine LEBLANC** Angers
- **Nathalie LEMAIRE** Montreuil-Juigné
- **Estelle LEMOINE-MAULNY** Angers
- **Gilles MAHÉ** Angers
- **Pascale MARCHAND** Angers
- **Michelle MOREAU** Angers
- **Marcel MOULAN** Angers
- **Stéphane PABRITZ** Angers
- **Alain PAGANO** Angers
- **Jean-Paul PAVILLON** Les Ponts-de-Cé
- **Pierre PICHERIT** Angers
- **Benoit PILET** Angers
- **Didier PINON** Bouchemaine
- **Jeanne ROBINSON-BEHRE** Angers
- **Véronique ROLLO** Angers
- **Florian SANTINHO** Angers
- **Marie-Cécile SAUVAGEOT** Mûrs-Érigné
- **Faten SFAÏHI** Angers
- **Alima TAHIRI** Angers
- **Antony TAILLEFAIT** Angers
- **Atsou THIAM** Angers
- **Agnès TINCHON** Saint-Barthélemy-d'Anjou
- **Jean-Marc VERCHÈRE** Angers
- **Rose-Marie VÉRON** Angers

Économie

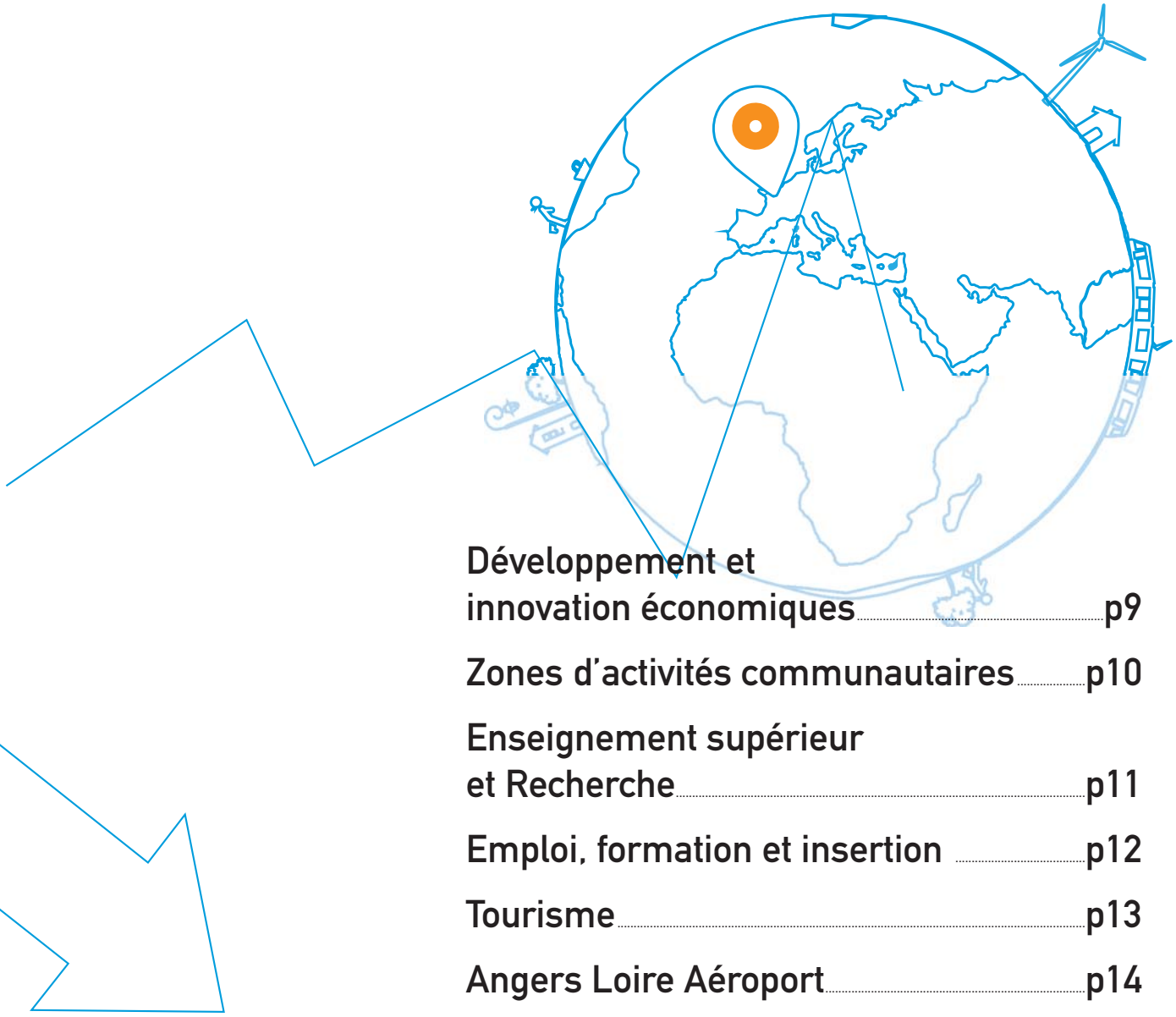

Développement et innovation économiques p9

Zones d'activités communautaires p10

Enseignement supérieur et Recherche p11

Emploi, formation et insertion p12

Tourisme p13

Angers Loire Aéroport p14

Offre commerciale et mécénat p14

Financements publics et dispositifs contractuels p15

Développement et innovation économiques

Les missions

Créer les conditions les plus favorables au développement des entreprises sur le territoire ; promouvoir et rendre visibles et lisibles les politiques publiques de la métropole en matière économique.
Apporter un service de proximité aux entreprises ; détecter et qualifier leurs besoins ; assurer un soutien aux communes d'Angers Loire Métropole dans leurs relations avec les entreprises.
Mettre en place une stratégie foncière et immobilière d'activités adaptée aux besoins actuels et futurs.

Engagée dès le deuxième trimestre 2014 par Angers Loire Métropole, la réorganisation des services dédiés à l'action économique et à l'emploi a conduit à la création d'ALDEV, issue de la fusion d'Angers Loire Développement, la Direction Emploi Formation Insertion, la Direction Innovation Economique Prospective International, la Direction Service aux Entreprises. L'Agence officiellement installée le 1er janvier 2015 propose au travers de sa mission de service aux entreprises des services opérationnels pour accompagner les entreprises dans leurs projets. A ce titre elle assure notamment la commercialisation des 23 Parcs d'Activités Communautaires et la gestion d'un parc immobilier de 83 000 m² avec 106 locataires.

Fait marquant au titre de 2014

- Les premières livraisons immobilières et implantations sur le Pôle Gare :
Livraison de LINEO, programme immobilier de bureaux du groupe Giboire en juin 2014 (5 900 m²) et engagement du programme Intencity (Adim Ouest Vinci) programme mixte bureaux / logements / ateliers / services de 4 000 m² à livrer début 2017.
4 entreprises tertiaires implantées (Lybernet assurances, Nexity, Mutieg, Crédit Coopératif de France) pour 255 emplois immédiats.
Projet d'implantation de PODELIHA, acteur majeur du logement social en Anjou, à horizon 2018 (5 000 m² de bureaux et 300 collaborateurs).

***- La filière logistique conforte son développement sur le territoire** angevin et accueille de nouveaux acteurs majeurs de ce secteur d'activité. L'enseigne Exapaq va implanter début 2016 une nouvelle plateforme de messagerie d'environ 2 500 m² sur la zone d'activité du Pôle 49 générant une vingtaine d'emplois directs. GRN Logistic spécialiste de l'édition et de l'intégration de solutions informatiques dédiées à cette filière vient de s'installer sur le quartier d'Orgemont dans le bâtiment @ 1, où une équipe de 30 personnes sera accueillie d'ici 3 à 5 ans.*

- 2 dossiers industriels de reprise accompagnés par Angers Loire Développement
Anovo Angers (spécialiste de la maintenance de produits téléphoniques) avec 35 salariés, a été repris par Resmart (groupe Green and Biz). Dans ce cadre, au regard de sa prévision d'activité (rénovation de smartphones) l'entreprise prévoit de tripler ses effectifs dans les 2 ans.
Une partie de l'activité et des effectifs d'ALTIA Angers (plasturgie automobile) ont été repris par la Sté Deville. La reprise a sauvé 40 emplois de l'usine d'Ecouflant et permet à l'entreprise de renforcer son pôle plasturgie. Ces deux entreprises sont aujourd'hui hébergées au sein du patrimoine immobilier d'Angers Loire Métropole.

***- Box Services :** ouverture de cet espace qui propose 9 containers, pour du stockage dédié aux TPE. 3 locataires sont d'ores et déjà installés. Un animateur de proximité travaille sur place dans les locaux administratifs et à usage commun pour développer une action économique en faveur du quartier Monplaisir.*

***- Mise en œuvre de la mutualisation des services** pour un regroupement au sein de la nouvelle agence de développement économique (ALDEV) au 1er janvier 2015.*

Chiffres clés

- **64** projets ont été accompagnés, le même nombre qu'en 2013.
- **534** emplois décidés à trois ans sur l'agglomération Les activités de service, majoritaires, représentent près de **45 %** des projets.
- Ventes de terrains : **5** parcelles ont été commercialisées pour un total de 3.23 ha de foncier cédés.
- **4** projets d'entreprises ont bénéficié du Fonds de Revitalisation Territorial (FRT) avec **72** emplois programmés. Le fonds mis en œuvre depuis 2007 est désormais consommé. Un nouveau contributeur (le Groupe IMERYS) est engagé par convention à verser une contribution au Fonds mutualisé, ce qui permettra d'accompagner de nouveaux projets.
- L'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises :

- 62 entreprises ont bénéficié d'un prêt d'honneur Pays d'Anjou Initiative. 68 prêts ont été accordés (dont 3 prêts croissance) pour un prêt moyen de 5 000 €. Au total en 2014, 345 500 € ont été alloués sous forme de prêt.

- 44 dossiers (- 2 /2013) ont obtenu l'attribution d'une Prime Angevine à la Création d'Entreprise (PACE) : 26 pour des créateurs d'Angers et 18 pour des créateurs des autres communes de l'Agglomération dont 18 primes « Jeunes » (- 26 ans) et 26 primes « Solidaires » (+ 50 ans ou ZUS). Le montant total des primes versées (de 600 à 1 500 € par dossier) a atteint 30 800 €.

- **19 800** visiteurs pour la 15ème édition de l'opération « Made In Angers », soit la plus forte participation depuis la création – 144 entreprises ont ouvert leurs portes dont 26 nouvelles participantes, accueillant par ailleurs 15 600 visites hors autres évènements.

Initiatives développement durable

Dispositif Plan Climat : pour la deuxième année de la convention, 14 entreprises (23 en 2013) ont adhéré à la démarche proposée en partenariat avec la CCI, prévoyant le financement d'un diagnostic des locaux d'activité et la formation d'un responsable à la gestion énergétique. Le montant des subventions versées en 2014 s'élève à 7 000€.

À venir en 2015

> Cité de l'Objet Connecté : en juin 2014, le Gouvernement a validé la feuille de route des objets connectés dans le cadre des 34 plans pour « la Nouvelle France Industrielle ». Une des actions phare est la création à Angers de la première « Cité de l'Objet Connecté ». Cette cité portée par le fondateur de Withings, Eric Carreel, et le groupe angevin Eolane, rassemblera, au sein d'une SAS, plus d'une dizaine d'industriels du monde de l'électronique, de la plasturgie, du design, du conseil…
Elle a été inaugurée au printemps dans l'ancien bâtiment RCO sur la commune de Saint Sylvain d'Anjou, propriété d'Angers Loire Métropole.

> Gare + : construction de l'immeuble de bureaux Quatuor III (Groupe Giboire) pour une livraison attendue en mars 2016 (5 540 m²) et bouclage des phases préliminaires du programme hôtelier 4* avec un objectif de livraison en 2017.

> Immobilier d'entreprise Angers Loire Métropole : mise en œuvre du programme stratégique de cession des actifs existants dans l'objectif de dégager de nouvelles marges financières pour investir dans de nouveaux équipements à vocation économique.

> Consolidation et déploiement des missions d'ALDEV.

Zones d'activités communautaires

Les objectifs

- En amont, porter un avis technique auprès des aménageurs (maîtrise d'ouvrage déléguée) sur les projets de zones en phase conception dans le cadre de l'agenda 21.
- Maintenir en état et améliorer les espaces publics des zones d'activités économiques afin de favoriser l'accueil et l'exercice des entreprises implantées sur l'Agglomération.
- Entretenir et déployer l'ensemble des réseaux (voirie, éclairage public, eaux pluviales, réseau de télécommunications) sur les zones d'activités en gestion.
- Coordonner les différents intervenants sur le domaine public des zones d'activités.

Les missions

- Accompagner les aménageurs en charge de la création des nouveaux parcs d'activités afin de garantir les futures prises en gestion d'équipements communautaires par la communauté d'agglomération.
- Entretenir le domaine public des parcs d'activités communautaires pour les rendre fonctionnels, sécurisés et attractifs.
- Garantir la veille technique et juridique liée aux activités du service.
- Mettre en place les outils de gestion adaptés permettant d'optimiser les moyens mis en œuvre.
- Faciliter la transversalité des actions menées pour plus d'efficience.

Les actions 2014

- Remise en service de la voie ferrée sur la ZI St Barthélémy et mise en service de l'extension sur le Pôle 49.
- Rénovation du réseau de transit des eaux pluviales au lieu-dit « La Planche Pellerin » sur le parc d'activités Angers – Ecouflant.
- Extension ponctuelle du réseau de génie civil de télécommunications électroniques à très haut débit sur les différents parcs d'activités, notamment celui d'Angers les Ponts de Cé.
- Etude de requalification des espaces verts d'accompagnement de voirie sur les parcs d'activités communautaires sur les communes de Beaucouzé, les Ponts de Cé, Avrillé et Ecouflant.
- Programmation et lancement de travaux de rénovation des entrées de parcs d'activités communautaires.
- Rénovation de l'éclairage sur parcs d'Angers - Beaucouzé et Angers les Ponts de Cé.
- Campagne de détection de réseaux d'éclairage public, d'eaux pluviales et de télécommunication sur secteurs ZI St Barthélémy et l' Hoirie à Beaucouzé.

Evolution des charges d'investissement 2013-2014

Travaux	2014 en %	2013 en %
Travaux de voirie et réseaux	37	54
Réseau génie civil communication	19	18
Requalification espaces publics PAC	6	1
Rénovation éclairage public	7	8
Rénovation réseau pluvial	26	3
Relevés topographiques	1	1
Amélioration signalétique	4	15
	100	100

Evolution des charges de fonctionnement 2013-2014

Travaux	2014 en %	2013 en %
Balayage / nettoiement	7	8
Entretien éclairage public	12	7
Entretien espces verts	37	38
Entretien VRD	18	19
Assainissement Eaux pluviales	4	6
Consommations électriques	14	15
Entretien signalisation des ZAC	7	7
	100	100

Faits marquants au titre de 2014

- Prise en gestion par Angers Loire Métropole de la voie ferrée sur la ZI et le Pôle 49 commune de St-Barthélemy.

- Prise en gestion d'espaces publics nouveaux sur le Pôle 49, communes de St-Sylvain et St-Barthélemy.

- Mise en place de plans de gestion dématérialisés espaces paysagers sur le secteur EST des parcs d'activités.

À venir en 2015

> Passation de marchés d'entretien de la voie ferrée Pôle 49 et de l'ouvrage d'art associé,

> Poursuite des programmes d'entretien des parcs d'activités communautaires,

> Constitution des plans de gestion dématérialisés espaces verts sur les secteurs Ouest des parcs d'activités communautaires,

> Suite du programme de requalification des espaces paysagers d'accompagnement de voirie,

Initiatives développement durable

- Remise en service d'une voie ferrée sur la commune de St Barthélémy pour limiter le nombre de camions sur les routes.
- Rénovation de l'éclairage public à l'aide de matériel haute performance permettant de réduire les puissances électriques de chaque lampadaire.
- Mise en place de marchés publics intégrant la démarche pour réduire la consommation de produits phytosanitaires sur les parcs d'activités.
- Mise en œuvre quasi systématique d'enrobés tièdes lors des gros travaux d'entretien de voirie.

Enseignement supérieur et recherche

Les objectifs

Soutenir l'Enseignement supérieur et la Recherche d'Angers, en actionnant 4 leviers :
- La structuration immobilière de grands pôles d'ESR notamment à travers les CPER successifs.
- L'accompagnement de la dynamique des laboratoires par un dispositif d'aides adapté à leurs besoins (allocations doctorales, postdoctorales, aides à l'équipement scientifique, colloques...).
- Le renforcement de la qualité et de l'attractivité du dispositif des formations angevines par des aides au fonctionnement et à l'équipement pédagogiques, par la mise à niveau des TICE dans les établissements.
- Le soutien des organismes de transfert de technologies et de culture scientifique intégrant les trois dimensions du « triangle de la connaissance », recherche, formation, innovation avec l'objectif d'une intensification des relations et des interactions entre ces trois dimensions avec une finalité essentiellement orientée développement économique.

Les missions

Structuration des filières d'excellence d'Enseignement Supérieur et de Recherche

par la participation au financement de projets inscrits au Contrats de Projets Etat / Région (CPER) ou de programmes de recherche hors CPER.

Par ses investissements, Angers Loire Métropole participe à la création et à la mise aux normes internationales des infrastructures immobilières d'enseignement et de recherche offrant ainsi aux étudiants, enseignants et chercheurs les meilleures conditions de travail.

Elle intervient selon différentes modalités :
- Prise en charge de la totalité du projet (financement à 100% et réalisation).
- Apport d'un fonds de concours à des projets réalisés dans le cadre du contrat de projets 2007-2013.
- Subvention d'investissement aux projets privé.s

⇨ **4, 878 M€**

Soutien des formations facilitant l'accès à l'emploi :

- Aide au fonctionnement des formations technologiques, ingénieurs et professionnalisantes.
- Aide à l'équipement informatique et multimédia des établissements pour développer l'innovation pédagogique et les services numériques.

⇨ **3, 211 M€**

Accompagnement de la dynamique des laboratoires

par le soutien à l'emploi scientifique (allocations doctorales et post-doctorales), le renforcement de l'encadrement scientifique (vacations HDR) et l'aide à l'équipement de plateformes de recherche mutualisées et plateaux techniques communs (subvention d'équipement).

⇨ **0,775 M€**

Les actions 2014

- Poursuite des opérations immobilières du CPER 2007-2013.
  - Extension des locaux de l'école d'ingénieurs de l'Université d'Angers (ISTIA).
- Négociations du volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2015-2020.
- Mise en route de 2 démarches Recherche Formation Innovation (LUMOMAT sur les bio matériaux // et RFI Végétal).
- Plan Angers Loire Campus : livraison 1e volet étude AURA sur « Angers Ville Campus ».
- Soutien renforcé au Centre de simulation en santé du CHU d'Angers.
- Suivi des travaux de création de la CoMUE (Communauté d'Universités et d'Etablissements) Loire -Bretagne.

Fait marquant au titre de 2014

La finalisation du CPER 2015-2020.

À venir en 2015

> Conclusion des négociations CPER 2015/2020.

> Démarrage du projet Maison Internationale des Chercheurs Etrangers.

© Philippe Noisette

Emploi, formation et insertion

Les objectifs

Soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Les missions

Pour soutenir l'emploi sur son territoire, Angers Loire Métropole s'est dotée d'une politique publique qui a pour objectifs prioritaires de :

- réduire les inégalités d'accès à l'emploi.
- conforter l'offre de mise en situation de travail pour dynamiser les parcours d'accès à l'emploi.
- faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire.
- porter avec l'Etat les deux outils territoriaux Mission Locale et Maison de l'Emploi.
- soutenir le développement de l'économie solidaire.

Ces objectifs sont recherchés dans les actions déployées par Angers Loire Métropole qui se structurent à travers quatre domaines d'intervention : l'emploi, l'insertion, la formation professionnelle et l'économie sociale et solidaire.
Angers Loire Métropole a consacré un budget de 3 445 000 € à la politique emploi insertion formation en 2014 dont 1 685 000 € pour les actions en faveur de l'emploi, 1 630 000 € pour les actions en faveur de l'insertion professionnelle et 130 000 € pour l'économie sociale et solidaire.

Les actions 2014

- le pilotage de 3 outils territoriaux au service de l'emploi et de l'insertion professionnelle : la Maison de l'Emploi, la Mission Locale et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.
- 1 400 personnes accompagnées dans un parcours d'insertion professionnelle (par le PLIE, ou en emplois d'avenir internes à la collectivité, ou en chantier d'insertion Berges de Sarthe).
- le soutien à la création de 65 emplois aidés (emplois d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi, emplois tremplin et de solidarité) et à 450 emplois en insertion par l'activité économique.
- plus de 7 300 personnes mobilisées sur des opportunités d'emploi ou démarches de recherche d'emploi, à travers le Forum pour l'Emploi de la Maison de l'Emploi, et l'animation territoriale emploi déployée sur le territoire.
- 161 500 heures d'insertion générées par la commande publique à travers les clauses d'insertion bénéficiant à 492 personnes et réalisées par 230 entreprises.
- une ingénierie de projets adaptés aux problématiques spécifiques des publics en recherche d'emploi ou en insertion professionnelle : chantiers d'avenir à Angers et à Trélazé, Plateforme Mobilité, Garage solidaire, Réussir Angers, Ecole de toutes les chances...
- une anticipation des mutations économiques avec deux démarches de Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pilotées par la MDE, l'une sur le vieillissement et le maintien à domicile, l'autre sur la transition énergétique dans le bâtiment.

Initiative développement durable

Le soutien à la **Ressourcerie des Biscottes** implantée aux Ponts-de-Cé depuis avril 2013, chantier d'insertion de 15 postes spécialisé dans le réemploi de déchets et la revente en magasin.

Fait marquant au titre de 2014

Le salon régional des métiers et les Olympiades des métiers :

Angers a accueilli les 11 et 12 avril 2014, les sélections régionales des 43èmes Olympiades des métiers avec 276 candidats. Parmi les 46 jeunes qualifiés pour les finales nationales à l'issue de ces 2 jours de compétition, 7 lauréats ligériens se déplaceront au Brésil en août 2015 pour représenter la France aux Olympiades des métiers.

Mais la grande nouveauté de cette édition 2014 qui se déroulait pour la 2ème fois consécutive à Angers, portait sur l'évolution de cette manifestation dédiée à l'apprentissage vers un Salon Régional des Métiers. De fait, ce sont 16 000 visiteurs qui se sont déplacés et qui ont pu observer, s'informer mais aussi s'essayer aux gestes professionnels de plus de 50 métiers. Angers Loire Métropole a souhaité que cette démonstration exceptionnelle de savoir-faire puisse profiter également aux plus jeunes (élèves de primaire) et aux habitants des quartiers prioritaires.

Angers Loire Métropole a soutenu cette action à hauteur de 192 000 €.

© Philippe Noisette

À venir en 2015

> Transfert dans l'agence de développement économique de l'ensemble de la politique territoriale de l'emploi et de l'insertion professionnelle pour une meilleure articulation avec le développement économique.

> Développement d'une plateforme ressources humaines en direction des entreprises et d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences Territoriale multisectorielle.

Tourisme

Les objectifs

Angers Loire Métropole anime avec l'appui d'Angers Loire Tourisme, société d'économie mixte locale, sa politique touristique définie dans son Schéma Directeur du Tourisme. Des axes forts ont été dégagés : renforcement du secteur des rencontres professionnelles, développement du tourisme d'agrément, définition d'une stratégie pour les hébergements, développement de produits touristiques structurants, recherche d'axes de communication pertinents, ...

Les missions

- Pilotage et suivi de la stratégie touristique.
- Interface avec les élus, les services et les partenaires extérieurs
- Instruction des demandes de subvention.
- Accueil et suivi des investisseurs en tourisme/ hôtellerie.
- Coordination et suivi des contrats de délégation de service public pour l'Office de Tourisme et le Musée de la Communication de Pignerolle.
- Pilotage de La Loire à Vélo et suivi des itinéraires cyclables touristiques structurants (ex : chemin de halage de la Mayenne).

Les actions 2014

La saison touristique en chiffres

- 8 269 lits marchands; 602 000 nuitées marchandes.
  - Hôtellerie : 4 570 lits ; 560 820 nuitées; 66% des nuitées « affaires » ; taux d'occupation : 56,4%; durée moyenne de séjour : 1,48 jours.
  - Campings : 41 876 nuitées dont 35% nuitées étrangères.
- Office de Tourisme d'Angers Loire Métropole : 141 482 visiteurs avec 77% Français et 23% Etrangers ; 386 405 visiteurs uniques sur le site web.
- Sites touristiques : 700 000 entrées sur 17 sites.
- Itinéraire La Loire à Vélo : 168 000 passages à Bouchemaine dont 120 000 vélos et 48 000 piétons.

Plan d'actions de promotion d'Angers Loire Tourisme

- Supports de communication : Tourisme d'Agrément/ magazine d'information & plan guide, guide des hébergements, carte Loire à Vélo, site internet ; Tourisme d'affaire/ manuel des organisateurs d'évènements et site internet.
- Actions de promotion : salons grand public et professionnels, accueil de tour opérateurs, accueils presse (39 journalistes).

Rencontres professionnelles

- 4 000 manifestations accueillies. Sur les 2 000 observées, 270 000 journées/ participants, dans 25 structures d'accueil.
- Animation d'un dispositif de soutien financier et logistique des grands événements par Angers Loire Métropole.
- Actions du bureau des congrès et des évènements créé en 2009 :
  - 11 000 nuitées hôtelières vendues par la centrale d'hébergements.
  - 500 demandes d'organisateurs traitées.
  - 91 acteurs fédérés au sein du club MICE.
  - Animation de l'observatoire des rencontres professionnelles (25 sites).

Tourisme fluvial

Affrètement de navettes fluviales estivales sur la Loire, la Mayenne, la Sarthe et la Maine. Six jours sur sept pendant huit semaines, 10 communes – 8 300 trajets vendus.

Mise en réseau des communes

- Mise en réseau de 12 points d'accueil touristiques communaux : 14 515 visiteurs.
- Animation d'un dispositif de soutien aux projets d'investissements touristiques communaux.

Itinérances – Loire à Vélo, Mayenne à Vélo

- Entretien des antennes angevines de la Loire à Vélo.
- Partenariat avec le Conseil Général sur l'aménagement du chemin de halage de la Mayenne en voie verte.

Made in Angers

- 18 751 visiteurs, 128 entreprises dont 28 nouveautés.

Musée de la Communication de Pignerolle

- 13 987 visiteurs.

Initiative développement durable

Les navettes fluviales estivales offrent de fin juin à début septembre la possibilité de découvrir le temps d'une escale les communes riveraines et valorisent l'intermodalité. En effet, des outils de communication ont été développés pour permettre aux utilisateurs des navettes de rentrer soit par la navette soit à vélo, à pied ou avec le bus. Depuis 5 ans, plusieurs milliers de personnes ont profité des 4 lignes fluviales qui naviguent sur des bateaux traditionnels depuis le port d'Angers vers la Loire, la Mayenne et la Sarthe.

À venir en 2015

> Préparation du passage de la compétence communale « accueil – information » dans la future communauté urbaine

> Ouverture de la Vélo Francette et renforcement de la politique de développement de circuits touristiques en mode doux (pistes cyclables, sentiers, etc)

> Affrètement de navettes fluviales pour la saison estivale sur 8 semaines, 6 jours sur 7

> Mise en réseau de 12 points d'accueil touristiques estivaux pour la 8ème année consécutive

Fait marquant au titre de 2014

Le dispositif de soutien aux projets d'investissements touristiques

Les élus d'Angers Loire Métropole ont adopté en 2012 un dispositif de soutien aux investissements touristiques communaux et associatifs, pour permettre la réalisation d'actions en cohérence avec le schéma directeur du tourisme voté en 2006. Ce dispositif apporte une aide en ingénierie et une aide financière par porteur de projet, plafonnée à 100 000 €, soit 20% d'un montant maximum de travaux HT de 500 000 €. Depuis 2012, Angers Loire Métropole a ainsi pu accompagner de manière significative 10 communes et 3 associations à réaliser leurs projets touristiques.

Angers Loire Aéroport

À venir en 2015

> Pérennisation des lignes vers Londres et Nice.
> Ouverture d'une ligne vers Toulouse.
> Mise en œuvre d'une étude stratégique.

Les objectifs

Angers Loire Métropole a confié à la SGAAM, filiale de Kéolis, l'exploitation de son aéroport dans le cadre d'une délégation de service public signée pour huit années (2010-2017). Kéolis est dans ce cadre chargé par Angers Loire Métropole de gérer la plateforme aéroportuaire et de dynamiser le développement du trafic aérien.

Les missions

- Coordination et suivi du contrat de délégation de service public confié à Kéolis entre 2010 et 2017.
- Coordination des travaux sur la plateforme aéroportuaire.
- Assistance de l'élu pour l'animation du comité de pilotage pour le développement de lignes aériennes régulières.

Les actions 2014

- En 2014, il y a eu 26 634 mouvements (24 366 en 2013) et 55 969 passagers (54 215 en 2013), soit une évolution de + 9% mouvements et + 2% passagers par rapport à 2013.
- 2014 est caractérisée par une hausse de l'aviation économique (aviation commerciale et générale) avec 6 726 mouvements [+ 11,3%] et 18 870 passagers [- 6%]) et par une progression de l'aviation de loisirs (19 908 mouvements [+ 8%] et 37 099 passagers [+ 6 %]).

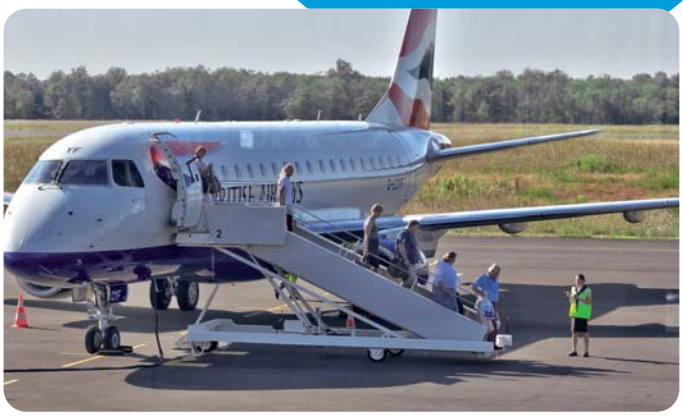

Faits marquants au titre de 2014

- *Les lignes de Nice et Londres ont été pérennisées pour la troisième année consécutive. La compagnie major British Airways a confirmé son intérêt pour une liaison saisonnière entre Angers et l'aéroport de London City, 2 jours voire 3 jours par semaine entre juin et septembre. L'aéroport de London City présente le grand avantage d'être le plus proche du cœur de Londres, accessible en 30 minutes par le métro. La ligne de Nice a été assurée pour la compagnie IG Avion.*
- *Le restaurant/traiteur l'Envol a ouvert ses portes en début d'année et rencontre un grand succès.*

Offre commerciale et mécénat

Les objectifs

- Contribuer à l'élaboration puis piloter et mettre en œuvre une politique publique visant à renforcer l'attractivité commerciale de l'agglomération.
- Accompagner la mise en œuvre et le suivi du fonds de dotation territorial angevin.

Les missions

- Assister les élus d'Angers Loire Métropole dans la définition puis la mise en œuvre de la politique de développement de l'offre commerciale du territoire.
- Coordonner et suivre les dossiers commerce en lien avec les services et élus concernés et les organismes impliqués (Angers Loire Développement, CCI, AURA ...) sur le volet économique.
- Anticiper (veille stratégique) les évolutions dans le secteur du commerce et notamment les nouveaux comportements de consommation.

Les actions 2014

- Contribution à l'élaboration d'une charte d'aménagement commercial du pôle métropolitain Loire Angers votée en février 2014.
- Contribution à l'élaboration du volet commerce du Plan Local d'Urbanisme.
- Suivi des projets de requalification/extension des centres commerciaux du territoire notamment Espace Anjou et Moulin Marcille.

Initiative développement durable

L'organisation territoriale recherchée dans la charte d'aménagement commercial et le PLU favorise notamment le développement commercial à proximité des habitants, en fonction des transports en commun et des mobilités douces .

Fait marquant au titre de 2014

2ème appel à projet « d'Angers Mécénat », le fonds de dotation territorial angevin, avec notamment comme thème « cohésion sociale et solidarité » : 150 000 euros distribués pour 7 projets retenus.

Financements publics et dispositifs contractuels

Les objectifs

Rechercher et appliquer les différents dispositifs de cofinancement susceptibles de contribuer aux opérations dont la ville, Angers Loire Métropole ou les communes d'Angers Loire Métropole sont maitres d'ouvrage.

Le but est de valoriser et de croiser au maximum ces dispositifs (nationaux, régionaux, européens etc) afin que la part financière du maitre d'ouvrage soit la plus réduite possible.

Les missions

- Assurer une veille.
- Piloter certains dispositifs (européens, contrats régionaux).
- Participer à certaines politiques (rénovation urbaine...).
- Venir en aide, conseil, assistance auprès des communes pour initier, monter et suivre leurs dossiers.

Les actions 2014

- Exécution et fin du Nouveau Contrat Régional (2013/2016) 12,518M€ de subventions attribuées aux projets du territoire d'Angers Loire Métropole.
- Fin du programme européen FEDER 2007/2013 : 15,250M€ de subvention attribuées à la ville et l'agglo.
- Préparation du programme européen FEDER 2014/2020.
- Participation et suivi du programme de rénovation urbaine (Monplaisir et Belle Beille).

Faits marquants au titre de 2014

Ouverture d'Aqua Vita : une opération où les croisements de dispositifs ont été optimisés.

À venir en 2015

> Finalisation du programme européen FEDER 2014/2020.

> Amorce de la rénovation urbaine.

© Thierry Bonnet

Environnement

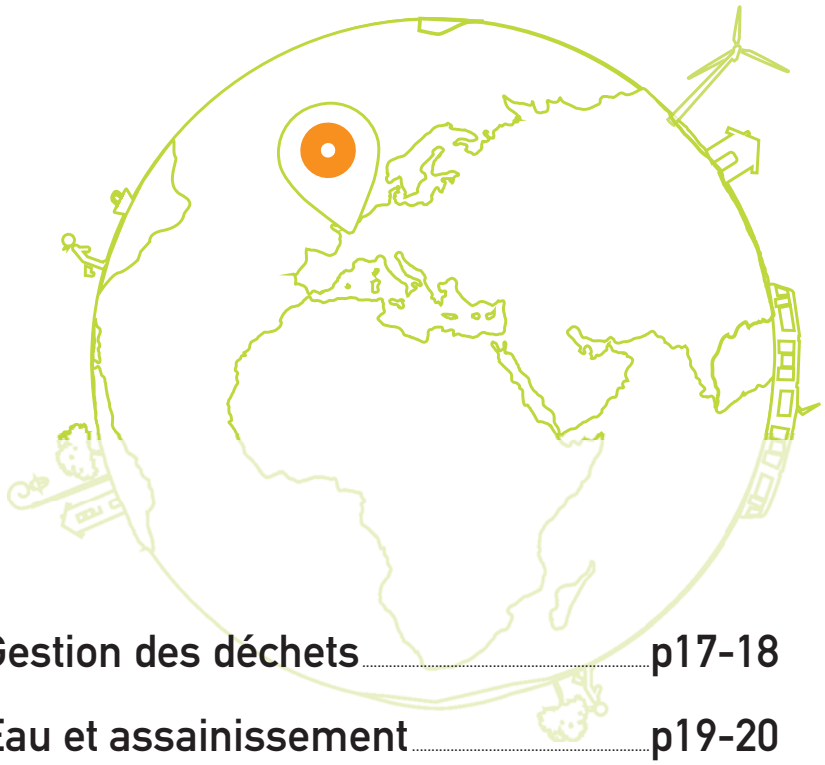

Gestion des déchets p17-18

Eau et assainissement p19-20

Développement durable p21-22

Air et bruit p23

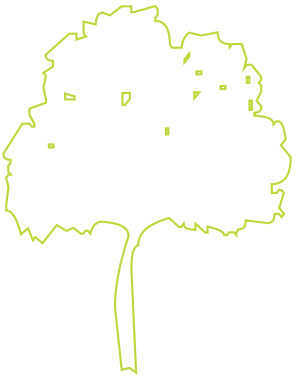

Gestion des déchets

Les objectifs

Angers Loire Métropole est en charge de la gestion complète du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Elle a pour objectifs de réduire le plus possible la part des déchets à collecter puis de les valoriser au maximum, le tout dans un souci d'optimisation des coûts.

Les missions

- Mettre en place une politique de prévention des déchets pour agir en amont.
- Inciter au tri des déchets et le développer pour valoriser au maximum le gisement.
- Collecter et éliminer les déchets résiduels en mettant en place des filières de traitement valorisantes qui respectent les normes en vigueur, l'environnement, la sécurité et la santé des agents et usagers.
- Optimiser les coûts de gestion des déchets.

Les actions 2014

Prévention des déchets

- Poursuite de la promotion du compostage domestique et de l'éco-jardinage sur le territoire d'Angers Loire Métropole : 12 889 composteurs individuels, 127 résidences équipées de composteurs collectifs (154 tonnes de déchets végétaux détournés), 330 lombricomposteurs depuis le lancement de l'opération.
- Expérimentation de différents dispositifs individuels ou collectifs de broyage de déchets végétaux auprès de 33 foyers.
- Animations sur les marchés et en grande surface autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire (plus de 600 personnes sensibilisées à travers les recettes proposées par un chef cuisinier et les explications des ambassadeurs du tri).
- Baisse continue du ratio 2014 de production d'ordures ménagères assimilées (ordures ménagères + tri) : 279 kg / hab / an.

À venir en 2015

> Poursuite de l'étude pour déployer la collecte latérale dans certaines communes.

> Etudes pour la mise en place du tri en porte à porte dans les communes de la seconde couronne avec une alternance de la collecte des ordures ménagères et du tri tous les 15 jours.

> Poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir un scénario technico-économique pour Biopole.

Chiffres clés

- **23 977** tonnes de recyclables collectées en 2014, soit + 1.63 % par rapport à 2013.
- **63 880** tonnes collectées dans les déchèteries en 2014 soit + 2.72 % par rapport à 2013.
- **52 795** tonnes d'ordures ménagères collectées en 2014, soit - 0.48 % par rapport à 2013.

© Philippe Noisette

Tri sélectif (23 977 tonnes collectées en 2014, soit + 1.63 % par rapport à 2013)

- Poursuite de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.
- Poursuite de la communication de proximité par les ambassadeurs de tri (évènementiels, à domicile, dans les écoles...).

Déchèteries (63 880 tonnes collectées en 2014 soit + 2.72 % par rapport à 2013)

- Fréquentation en hausse régulière (+ 6 % / 2013) : 1 058 621 passages.
- Poursuite du réemploi en déchèterie : 167 tonnes d'objets réemployables repris par Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes + 462 tonnes de textiles, linges et chaussures collectés par Emmaüs et Apivet.
- Démarrage le 1er janvier 2014 de la collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) dans le cadre du contrat avec l'éco-organisme agréé EcoDDS.
- Mise en place d'une nouvelle signalétique sur la déchèterie du Petit Guichard à Saint Sylvain d'Anjou.

Collecte des ordures ménagères (52 795 tonnes collectées en 2014, soit - 0.48 % par rapport à 2013)

- Poursuite de l'optimisation des secteurs de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur l'ensemble de l'agglomération.
- Veille continue de la brigade environnement mutualisée regroupant des agents d'Angers Loire Métropole et de la ville d'Angers pour optimiser les actions de terrain (meilleure proximité et réactivité).
- Poursuite de la suppression des marches arrière des bennes à ordures ménagères (99 % résolues).
- Poursuite de l'installation de conteneurs enterrés : 138

supplémentaires dont 60 pour les ordures ménagères, 45 pour les emballages en mélange et 33 pour le verre.

- Collecte en bacs des gros producteurs de verre (681 tonnes).

Traitement des ordures ménagères à Biopole Centre de valorisations

- 58 902 tonnes de déchets ont été traitées à Biopole, dont :
  - 55 724 tonnes de déchets déposés par Angers Loire Métropole (ordures ménagères résiduelles + refus de tri + déchets collectés par la Propreté publique de la ville d'Angers).
  - 3 178 tonnes de déchets extérieurs.
- 5 625 tonnes de compost produit utilisés dans 30 exploitations agricoles.
- 7 641 Mwh produits et réinjectés au réseau ERDF.
- Rapport de l'expertise judiciaire concernant Biopole rendu en juillet 2014.

Service aux professionnels

- Poursuite de la mission dédiée aux professionnels pour optimiser la prévention, la qualité des déchets des professionnels et les coûts induits.
- Expérimentation de composteurs collectifs dans 2 nouveaux établissements scolaires à Angers et Villevêque – Extension du tri en salle dans une structure de restauration collective (Ethic-Etapes).
- Déploiement du logiciel Styx de gestion des contenants des particuliers, demandes clients et mise à jour des usagers professionnels – mise en place de l'interface de gestion des sacs sur les points de distribution décentralisée - projet de gestion des points d'apport volontaire par lecture automatisée.
- Amélioration de la collecte sur certains sites : centre aqualudique Aquavita, salle de spectacle ARENA à Trélazé, sites municipaux ville d'Angers (foyers logements, locaux administratifs ville d'Angers).

Fait marquant au titre de 2014

Dépassement de l'objectif du ratio prévu au Programme local de prévention des déchets d'Angers Loire Métropole : 279 kg / hab / an au lieu des 285 kg /hab / an, soit - 9 % entre 2008 et 2014 au lieu des - 7 % nécessaires à l'obtention de la subvention Ademe.

Initiative développement durable

- Mise en place de la REP (responsabilité élargie du producteur) « Déchets diffus spécifiques » en déchèterie avec l'éco-organisme Eco-DDS: installation de contenants spécifiques pour le traitement de ces déchets dangereux ou toxiques.
- Prêt de gobelets réutilisables : 40 285 mis à disposition en 2014.
- Acquisition de 15 000 gourdes, remises lors de tout évènement sportif ou environnemental.

© Thierry Bonnet

Eau et assainissement

Les objectifs : la qualité

- Garantir à ses clients, une écoute et une réactivité pour répondre au mieux à leurs besoins et assurer un service de qualité.
- S'organiser en un service public performant, notamment pour maintenir une organisation innovante et en amélioration continue.
- Se conformer aux exigences de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et du Code de la Santé Publique, dont les objectifs prioritaires sont :
  - Protéger le milieu naturel ;
  - Garantir la qualité des eaux ;
  - Mettre en œuvre une démarche de gestion patrimoniale.
- Maintenir un coût du service optimisé, garantissant un prix de l'eau équilibré.
- Limiter les risques professionnels encourus par les agents, dans le cadre d'une politique de prévention des risques type OHSAS 18001.
- Piloter l'ensemble des services, en adéquation avec la politique de développement durable de l'agglomération et du Code de l'Environnement.
- Communiquer envers toutes les parties intéressées avec l'objectif de prendre en compte les attentes des clients.

Les missions

- Mettre en œuvre un Schéma Directeur « Eau Potable » et un Schéma Directeur « Assainissement ». Ces études pluriannuelles consistent à diagnostiquer le fonctionnement actuel des réseaux, de mettre en exergue leurs points forts et points faibles, de dégager des scénarii d'amélioration du système, de prévoir l'évolution des besoins dans le futur (mise en cohérence avec le PLH).
- Surveiller l'état de la ressource et prévenir les collectivités membres du Syndicat « Loire Alerte » lors d'événements susceptibles d'altérer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (pollutions accidentelles). Prédire le moment précis où les collectivités seront impactées afin qu'elles puissent prendre les mesures nécessaires pour s'en protéger.
- Piloter la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement : identifier et renouveler les tronçons sur lesquels devront porter en priorité les efforts d'investissement, afin que les financements publics trouvent leur meilleure utilité.
- Limiter les impacts de nos rejets au milieu naturel. Le renouvellement programmé de nos stations d'épuration se poursuit à un rythme soutenu.
- Garantir à la population une qualité d'eau potable irréprochable. Étendre cette qualité d'eau au territoire le plus large possible.
- Organiser régulièrement des visites de ses installations auprès des scolaires, étudiants et plus largement de tous les angevins. Participer à des actions de promotion des bons usages de l'eau potable et de l'assainissement.

L'ensemble des services de la Direction se retrouve ainsi mobilisé afin d'atteindre ces objectifs, dont la déclinaison se trouve renforcé par la démarche Qualité mise en œuvre au sein de la Direction. Cette démarche est reconnue par l'obtention d'une certification ISO 9001 version 2008 sur l'ensemble du périmètre de la Direction.

Chiffres clés clientèle

- **80 008** clients du service d'eau potable.
- **69 971** clients du service d'assainissement collectif.
- **6 409** clients du service d'assainissement non collectif.
- **170 068** factures émises.
- **16 123 834 m³** d'eau facturé.s
- **12 572 609 m³** d'assainissement facturés.
- **3 500** personnes accueillies.
- **35 000** appels téléphoniques.
- **Plus de 80 000** relèves de compteur dans l'année.

À venir en 2015

> **Dans le cadre de la Relecture des Politiques Publiques, plusieurs axes prospectifs sont explorés :**

- **L'élargissement du périmètre de distribution d'eau potable, afin de faire profiter le plus grand nombre de la qualité d'eau d'Angers Loire Métropole, en optimisant les coûts de production.**
- **Le lancement d'une étude comparative sur le mode de gestion de la station d'épuration de la Baumette.**
- **La mise en œuvre d'un portail Internet clientèle.**
- **La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble du territoire.**

> **En outre, la possible transformation de l'agglomération en Communauté Urbaine amène la Direction Eau et Assainissement à réfléchir sur le transfert de la compétence eaux pluviales des communes vers l'intercommunalité.**

Les actions 2014

Chiffres clés Production d'eau potable :

- Volume produit : 17 980 714 m³.
- Volume moyen journalier : 49 284 m³ / j.
- Volume du jour de pointe : 64 934 m³ / j.
- Capacité de production journalière : 120 000 m³ / j en été et 90 000 m³ / j en hiver.
- 17 réservoirs d'une capacité totale de 48 860 m³.
- Rendement eau traitée de l'usine : 95,2 %.

Chiffres clés Distribution d'eau potable :

- 2 042 km de réseau.
- 80 008 branchements.
- Rendement : 86,72%.
- Age moyen du réseau : 35,65 ans.
- Age moyen du parc compteurs (80 008 unités) : 7,61 ans.

Réalisation en régie de branchements neufs (235) ; poses de compteurs neufs (659) ; renouvellements de branchements (906) ; raccordements des nouvelles conduites sur les réseaux existants (255) ; renouvellements de réseaux (1632 ml) ou extensions (795 ml) ; réparation de 197 fuites sur branchements et 109 fuites sur canalisation ; renouvellement de 5 424 compteurs (+ 743 réalisés par la société SAUR) ; suppression d'environ 400 branchements plomb ; recherche de fuites sur 383 km de canalisations.

Chiffres clés Assainissement :

- 33 stations d'épuration (STEP).
- 161 postes de relèvement.
- 1 127 km linéaire de réseaux.
- 30,03 ans âge moyen du réseau.
- 6 409 abonnés au Service public d'assainissement non collectif (SPANC).
- 225 interventions d'urgence (collecteur).
- 165 interventions d'urgence (branchement).
- 13 720 563 m³ traités par les STEP.
- 329 contrôles de raccordement des industriels.
- 3 260 contrôles de raccordement assainissement collectif dont :
  - 1 548 dans le cadre des ventes de biens immobiliers.
  - 655 dans le cadre de contrôles systématique des habitations.
  - 295 dans le cadre des déclarations d'achèvement de travaux (bâtiments neufs).
  - 36 dans le cadre du contrôle de grand ensemble.
  - 502 dans le cadre de l'application de la PFAC.

Chiffres clés de la Baumette

- **3 510,14 TMS** de boues Mixtes Digérées (Tonnes de matières sèches).
- **195 TMS** de boues Tertiaires.
- **1 752 114 Nm³** Biogaz.
- SPANC : **383** instructions de dossiers, **188** contrôles de réalisation, **91** contrôles à la vente, **346** contrôles périodiques de bon fonctionnement et **15** diagnostics des installations existantes.

Fait marquant au titre de 2014

Réalisation d'un chantier-test de pose de canalisations et regards d'assainissement en grès à Ste Gemmes sur Loire.

Initiative développement durable

Lancement d'une étude sur la valorisation du Biogaz produit à la Baumette par injection dans le réseau gaz de GRDF.

Développement durable

Les objectifs

Mener une politique de développement durable de façon transversale au sein de l'ensemble des directions des trois entités (CCAS, ville d'Angers et Angers Loire Métropole) et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux liés au développement durable.

Les missions

Mettre en œuvre la politique de développement durable de l'agglomération à travers l'accompagnement des directions de la collectivité et des partenaires, et la mise en œuvre de projets structurants :

- Le Plan Climat Energie Territorial.
- L'Agenda 21 Biodiversité.

La mission développement durable a pour rôle de mobiliser, animer, informer, coordonner le territoire et ses acteurs (internes et externes à la collectivité) autour des enjeux liés au développement durable.

Elle assure l'élaboration annuelle du rapport développement durable, un document réglementaire obligatoire pour Angers Loire Métropole depuis le décret de 2010 issu de la loi Grenelle. Ce document est un support au débat préalable au vote du budget de chaque année, il établit un état des lieux des actions initiées par la collectivité et sur le territoire, ainsi qu'une mise en perspective de la politique de développement durable du territoire.

Enfin, elle réalise et suit le bilan des émissions de Gaz à effet de serre réglementaire et de son plan d'actions. Angers Loire Métropole fait partie des obligés depuis le décret de juillet 2010 issu de la loi Grenelle.

Les actions 2014

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

Après sa création en 2013, l'ALEC a mis en place une charte de déontologie pour ses intervenants. Comptant 48 membres dont trois nouvelles adhésions, l'association a élaboré une stratégie vers ses trois cibles :

- Grand public : actions d'information et de sensibilisation (coordonnées par l'ALEC en lien avec l'association Alisée), actions auprès des copropriétés, coordination de la plateforme de la rénovation thermique.
- Collectivités : expérimentation d'un Conseil en Energie Partagé (CEP) avec les services du SIEML à Montreuil-Juigné et Feneu. Développement d'actions vers le grand public des territoires des communes d'Angers Loire Métropole (action thermographie à Ecouflant) .
- Entreprises : développement d'actions d'information et de sensibilisation.

Travail mené par l'Espace Info Energie :
- 1 071 contacts.
- 102 rendez-vous.
- 6 réunions d'information / animations.

La mise en place de la plateforme de rénovation thermique des logements

Engagement d'Angers Loire Métropole en octobre 2014 pour mettre en place une plateforme de la rénovation thermique des logements. Les principales finalités sont d'accélérer les projets de rénovation thermique des logements privés par l'amélioration de l'accompagnement et du conseil, le lien entre l'offre et la demande, et l'incitation des ménages à de tels travaux pour réduire leur facture énergétique (objectif de 1 200 projets).
Ce projet fait suite à l'appel à expérimentation lancé par la Région des Pays de la Loire et soutenu par l'ADEME Pays de la Loire. Son pilotage sera assuré par Angers Loire Métropole et son animation par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) impulsée par la collectivité en 2013.

La préparation de la mise à jour du bilan des gaz à effet de serre règlementaire et l'évaluation du Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Préparation d'un marché de prestations intellectuelles pour mettre à jour le bilan des gaz à effet de serre de la Ville d'Angers, du CCAS et d'Angers Loire Métropole et évaluer le plan d'actions 2011-2014 du PCET. Ce travail préparatoire est essentiel pour :

- pouvoir répondre en 2015 aux obligations réglementaires de la collectivité : loi Grenelle 2 de juillet 2010 qui oblige les collectivités de plus de 50 000 habitants à réaliser tous les

À venir en 2015

> La mise à jour du bilan des gaz à effet de serre règlementaire, l'évaluation du Plan Climat Energie Territorial 2011-2014 et l'élaboration d'un second plan d'actions.

> La relance de la dynamique Agenda 21 Biodiversité avec les partenaires internes et externes de la collectivité, le recentrage des actions à mettre en œuvre de manière prioritaire et le travail autour d'indicateurs pour suivre le programme d'actions.

> La mise en place de temps forts développement durable thématisés tout au long de l'année grâce à la mutualisation entre la mission développement durable et la Maison de l'Environnement.

trois ans un bilan des gaz à effet de serre et à mettre en place tous les cinq ans un Plan Climat Energie Territorial.
- faire le point sur les avancées impulsées par le Plan Climat Energie Territorial entre 2011 et 2014.
- préparer l'élaboration d'un second plan d'actions.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 Biodiversité et sa reconnaissance nationale

Adoption en janvier 2014 du programme d'actions 2014-2020 de l'Agenda 21 Biodiversité, après l'élaboration de la stratégie locale et la concertation engagée avec les Angevins en 2013.
62 actions autour de 5 axes structurants :
- **Axe 1 :** Mieux connaître et faire connaître le territoire, sa biodiversité et ses fonctionnalités.
- **Axe 2 :** Garantir et développer les services qu'offre la biodiversité pour conforter la qualité de vie des angevins.
- **Axe 3 :** Intégrer la biodiversité dans les différentes échelles de projets d'aménagement et de gestion du territoire.
- **Axe 4 :** Mieux prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans les filières de production végétale et animale et la recherche.
- **Axe 5 :** Suivre et évaluer l'Agenda 21 Biodiversité.

Une réflexion a été menée sur un programme d'actions pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Ce programme devra être validé par les différents partenaires.

L'Agenda 21 Biodiversité a par ailleurs été reconnu au niveau national grâce à sa labélisation en octobre 2014 parmi les 20 lauréats de la Stratégie Nationale Biodiversité en octobre 2014.

Une nouvelle méthodologie pour le rapport développement durable annuel

Mise en place d'une nouvelle méthodologie pour élaborer la troisième édition du rapport développement durable annuel de la collectivité :
- Structuration du rapport en fonction de la nomenclature des politiques publiques de la collectivité.
- Choix des actions en fonction d'une grille de critères développement durable permettant de repérer le degré de pertinence et la faisabilité de l'évaluation réelle des actions (grille reprenant notamment les cinq finalités et les cinq éléments de démarche du développement durable).
- Relecture de toutes les politiques publiques et non pas seulement des Agendas 21 : l'ensemble des directions a été rencontré afin de repérer les actions emblématiques menées par grande politique publique issue de la nomenclature de la collectivité.
- Choix de mettre en exergue des actions les plus emblématiques et liste non exhaustive de l'ensemble des actions de développement durable menées par la collectivité.

Cette nouvelle méthodologie, qui sera renforcée chaque année, a pour objectifs :
- De connecter davantage le rapport aux réalités de fonctionnement de la collectivité.
- De renforcer l'éclairage apporté par le rapport et de donner plus de pertinence en termes de développement durable aux actions qui y sont inscrites.
- De redonner plus de lisibilité au rapport et de renforcer ainsi son efficacité.

Fait marquant au titre de 2014

Mutualisation entre la Mission développement durable et la Maison de l'Environnement en octobre 2014.

Ce rapprochement renforce ainsi la mise en œuvre de la politique de développement durable de la collectivité grâce à la synergie créée entre les compétences des deux anciens services :
- *Sensibilisation à l'environnement et au développement durable (animations, expositions, conférences, ...) ;*
- *Actions en matière de gestion de l'environnement (gestion de l'Ile Saint Aubin, suivi des espèces invasives, ...) ;*
- *Plans d'actions structurants (Plan Climat Energie et Agenda 21 Biodiversité).*

Il permet par ailleurs d'expérimenter de nouveaux partenariats avec les communes d'Angers Loire Métropole dans les animations de sensibilisation au développement durable.

Initiatives développement durable

Renouvellement du soutien d'Angers Loire Métropole au projet Médiaterre, porté par Unis-Cité. Ce projet a pour objectif d'accompagner des habitants à l'adoption d'éco-gestes au quotidiens par des jeunes en service civique grâce à :
- des interventions au domicile des locataires du parc public ;
- des animations collectives ;
- la mobilisation de « familles ambassadrices ».

Le cycle en cours sur le quartier des Deux Croix – Banchais s'est terminé en juin 2014 (au total : 990 personnes sensibilisées, 44 personnes accompagnées, 86 actions collectives, 20 familles ambassadrices), et en septembre 2014, un nouveau cycle de trois ans a été entamé sur le quartier de Monplaisir. A ce titre, la convention de partenariat a été renouvelée entre Angers Loire Métropole et Unis-Cité.

Air et bruit

Les objectifs

Bruit

Amélioration de la qualité de vie des Angevins sur la thématique du bruit.

Air

Amélioration de la qualité de vie des Angevins sur la thématique Air extérieur.

Les missions

Bruit

- Etablissement d'une cartographie du bruit sur 11 communes d'Angers Loire Métropole et Juigné sur Loire. Cette carte est consultable sur le site Internet Angers Loire Métropole.
- Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui reprend les actions des dix dernières années et les travaux à venir dans les cinq ans.

Air

- Surveillance de la qualité de l'air extérieur avec des mesures en continu grâce à 3 stations sur le territoire (2 à Angers et 1 à Bouchemaine).
- Analyse des données par Air Pays de la Loire avec restitution publique des résultats sur son site Internet (/www.airpl.org/).
- Lors de dépassements de seuils réglementaires, une information est faite auprès du public.

Les actions 2014

Bruit

- Travail en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires.
- Finalisation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).
- Mesures de l'environnement sonore dans le milieu du travail (ex : Conservatoire d'Angers, Hôtel de ville d'Angers).

Air

- Travail en collaboration avec Air Pays de la Loire.
- 9 dépassements du seuil de recommandation pour les poussières fines en 2014.

Faits marquants au titre de 2014

- Air :

Parution des cartographies de la qualité de l'air sur le territoire d'Angers Loire Métropole pour le dioxyde d'azote, les poussières fines, le dioxyde de soufre, l'ozone et le benzène.

Initiative développement durable

• Bruit

Echanges – informations avec le service déplacement et la direction Aménagement et Développement des Territoires (en charge du PLU) pour prendre en compte le bruit dans l'urbanisme.

Environnement sonore dans le Conservatoire à rayonnement régional d'Angers.

• Air

Echanges – informations avec le service déplacement et la direction Aménagement et Développement des Territoires (PLU) pour prendre en compte la qualité de l'air dans l'urbanisme, les transports doux, le plan de circulation...

Réalisation d'un pollinarium sentinelle dans le parc de Bellefontaine à Angers, où sont plantées les principales espèces de plantes (plantain, armoise, graminées...), arbustes et arbres sauvages (bouleau, cyprès, noisetier...) de la région dont le pollen est allergisant.

© Philippe Noisette

À venir en 2015

> Bruit :

Mise en ligne du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur le site internet d'Angers Loire Métropole et diffusion dans les communes d'Angers Loire Métropole

Réflexion sur les aménagements à envisager pour diminuer le bruit dans l'environnement.

> Air :

Etude pour l'implantation d'une nouvelle station de surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération en proximité du trafic automobile

Suivi de l'arrêté préfectoral « pollution atmosphérique » prévu en 2015.

Mise en place de la diffusion de l'information provenant du pollinarium sentinelle mis en place à Angers

Solidarités

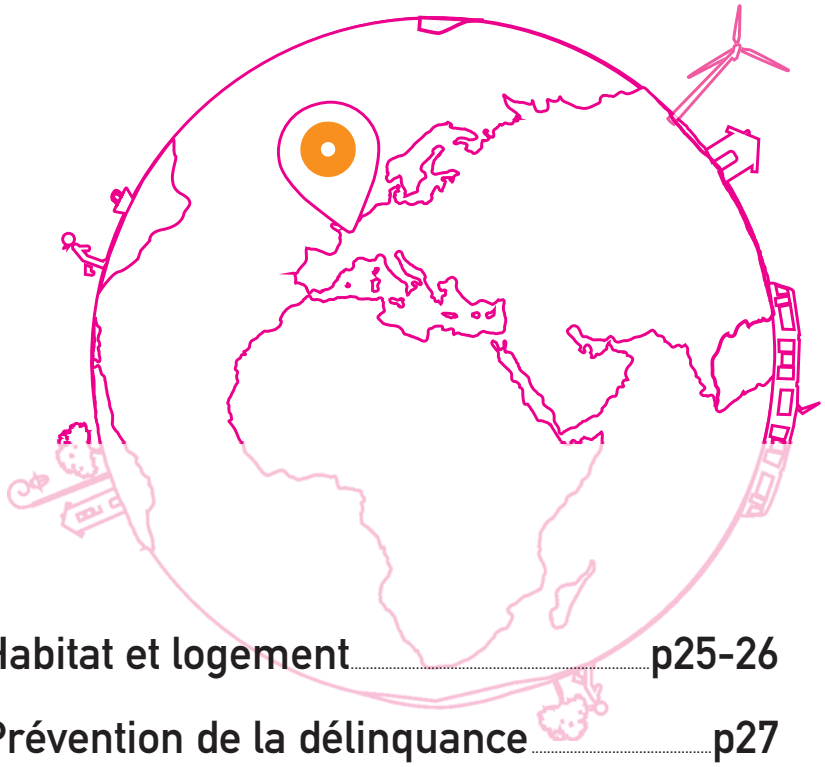

Habitat et logement p25-26

Prévention de la délinquance p27

Constructions scolaires p28

Accueil des gens du voyage p29

Sécurité des biens et des personnes p29

Mission Cohésion sociale p30-31

Entretien et maintenance des bâtiments p32

Habitat et logement

Les objectifs

Assurer à l'échelle de l'agglomération une offre de logements répondant aux besoins de la population en garantissant la production d'une offre de logements neufs et réhabilités compatible avec les revenus et les aspirations des ménages ainsi qu'une occupation optimale des parcs de logements.

Les missions

- Accueil logement d'agglomération (accueil grand public).
- Programmation des opérations de logements aidés.
- Financement et gestion des aides à la pierre de l'Etat.
- Financement par les aides d'Angers Loire Métropole à la production de logements neufs et réhabilités (publics et privés).
- Garantie des emprunts de l'activité des bailleurs sociaux (hors ANRU) et mise en place des contreparties (réservation de logements).
- Elaboration, gestion et suivi du dispositif intercommunal d'aides à l'accession sociale à la propriété (guichet unique) proposé aux communes.
- Définition et mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat en articulation avec la planification et l'urbanisme réglementaire.
- Mise en œuvre d'actions thématiques et partenariales dans les domaines du logement et de l'Habitat.

Chiffres clés

- **15 142** contacts effectués auprès de l'accueil logement.
- **76** ménages accompagnés dans le cadre de l'accession à la propriété, soit 169 000 € de subventions attribuées par Angers Loire Métropole aux accédants ; soit 1 284 équivalent emplois créés ou maintenus dans le secteur immobilier et de la construction.
- **4,8 M €** d'aides propres d'Angers Loire Métropole au logement locatif social pour la production 2014, correspondant à 654 PLUS PLAI neufs et 195 logements locatifs sociaux réhabilités (PAM).
- Plus de **1 900** propriétaires aidés par Angers Loire Métropole dans le cadre du programme « Mieux chez moi » (audits et travaux) (x2 par rapport à 2013)/ plus de 260 dossiers traités : 440 000 € d'engagés.
- Thermographie aérienne : **15** rendez-vous.

Délégation des aides de l'Etat :

- Parc public : financement de **654** logements locatifs sociaux + agréments de 152 PLS et 117 PSLA.
- Parc privé (ANAH) : **189** propriétaires aidés pour l'amélioration ou l'adaptation de leur logement.
- **76** conventionnements APL : réalisés,
- Emprunts garantis au cours de l'exercice : **25,1 M€** sur un potentiel maximum estimé à 83 M€ générés par les opérations financées en 2013 (hors ANRU).

À venir en 2015

> **Habitat privé :**
- **mobilisation soutenue autour du programme d'amélioration thermique des logements anciens privés de l'agglomération et du plan de lutte contre l'habitat indigne/dégradé au côté des services de l'Etat.**
- **mise en place effective au printemps 2015 de la plateforme d'agglomération de la rénovation thermique des logements / articulation des services rendus au grand public.**

> **Renforcement des aides à l'accession concernant les logements neufs et ouvrir le dispositif aux logements anciens des organismes HLM et SEM immobilière.**

> **Mise en place des réservations de logements HLM en contrepartie des garanties d'emprunt versées par Angers Loire Métropole.**

> **Concrétisation de la démarche d'élaboration partagée d'une politique de peuplement à l'échelle du territoire de l'agglomération angevine.**

> **Finalisation du volet habitat du PLUI / contribution à la concertation.**

> **Habitat social :**
- **Promouvoir les actions concomitantes de réhabilitation et d'amélioration pour le maintien à domicile de personnes vieillissantes ou en situation de handicap.**
- **Garantir un niveau de production de logements sociaux conforme aux besoins de renouvellement de l'offre HLM.**

Faits marquants au titre de 2014

- *Une production à un rythme stable.*
- *Angers Loire Métropole : maintien des aides au logement social à un niveau élevé mais adaptation du régime d'aide à la nouvelle réglementation thermique RT 2012 (aide désormais de base).*
- *Les 1ères conventions de garanties des emprunts par l'agglomération ont été signées à partir de septembre 2014 en lien avec l'activité de production HLM 2013.*
- *Finalisation des conventions de réservation de logements avec les bailleurs sociaux qui constituent la contrepartie des garanties d'emprunts.*
- *PLS dédié désormais aux structures, aucun PLS investisseur agréé cette année.*
- *Un nombre de PSLA financé en hausse : des prix de vente sous le plafond maximum réglementaire, une offre diversifiée en termes de localisation et de typologie, des prêts immobiliers historiquement bas, sont les conditions qui permettent à ce produit d'accession sociale à la propriété de confirmer son intérêt sur notre territoire.*
- *Habitat privé : maintien du succès et du fort niveau d'activité du programme « Mieux chez moi » devant faire face aux évolutions nationales et aux contraintes budgétaires importantes de l'Anah générant la nécessité pour les territoires d'adapter en continu les dispositifs.*
- *Contribution soutenue à l'élaboration du volet habitat du PLUi (diagnostics, orientations et actions) notamment avec l'animation des ateliers partenariaux sur la problématique de l'accès et du maintien dans un logement ou un hébergement des publics dits «spécifiques » et les suites données.*
- *Participation à la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) initiée par la Maison de l'Emploi (l'Agence de développement).*
- *Contribution, au côté de la mission Développement Durable et de l' l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), à la construction de la réponse à l'appel à projets de la Région et de l'ADEME pour la création d'une plateforme locale de la rénovation thermique des logements.*
- *Pilotage et suivi d'études spécifiques telles que celle en cours de réalisation par l'Aura sur le bas centre ville d'Angers.*
- *Relance de la démarche pour l'élaboration partenariale d'une politique intercommunale de peuplement.*
- *Réalisation de documents d'information et d'accueil pour la prise de fonction des nouveaux élus.*
- *Poursuite du travail partenarial avec les acteurs de la promotion immobilière pour un meilleur suivi de la production et du marché immobilier.*
- *L'accueil logement a remporté le trophée des belles pratiques et bons usages en matière d'accessibilité de la cité 2013-2014 remis par le ministère du logement.*

Initiative développement durable

Maintien de l'accompagnement, dans le cadre du programme « Mieux chez moi », des propriétaires et des copropriétaires dans leur projet de réhabilitation de leur bâti : construction au côté de la mission Développement Durable du projet de plateforme locale de la rénovation thermique des logements.

Accession sociale : 75 % des logements ayant bénéficié des subventions versées par Angers Loire Métropole au titre des aides à l'accession sociale à la propriété étaient référencées RT 2012.

© Thierry Bonnet

Prévention de la délinquance

Les objectifs

La Mission Mutualisée Tranquillité Prévention – rattachée à la Direction Sécurité Prévention – a pour objectif principal d'assurer la coordination des instances locales dans les domaines de la sécurité, de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance. Au niveau d'Angers Loire Métropole, il s'agit de l'animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Les missions

- Coordination du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- Animation du partenariat entre l'agglomération et le ministère de la Justice concernant la gestion de la Maison de Justice et du Droit (MJD) : un agent d'accueil d'Angers Loire Métropole mis à disposition et un budget afférent pour le fonctionnement de la structure (hors RH) de 22 513€.
- 41 794€ ont été consacrés au soutien au fonctionnement d'associations et de projets associatifs contribuant à la lutte contre la récidive, des actions menées principalement au sein de la Maison d'Arrêt en direction des détenus pour accompagner leur réinsertion ainsi qu'à la lutte contre les Violences faites aux femmes.
- Mission d'interface au sein du dispositif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sur la thématique « prévention de la délinquance ».
- Ingénierie et accompagnement d'actions mutualisées.

À venir en 2015

> Petit déjeuner thématique :

- 29 janvier 2015 : la participation citoyenne.
- 22 Mai 2015 : la prévention situationnelle.
- Octobre 2015 :
- 16 octobre 2015 : les 10 ans de la Maison de Justice et du Droit (MJD).

Chiffres clés

Maison de Justice et du Droit en 2014 :

- **12 000** personnes accueillies.
- **10 500** accueils téléphoniques.

Les actions 2014

Prévention de la délinquance et tranquillité publique :

- Le 4ème plan de lutte contre les violences faites aux femmes porte sur la période 2014 – 2016.
- Angers Loire Métropole a contribué au financement du poste de référent départemental « violences conjugales » à hauteur de 6 400€. Etat, Conseil Général et collectivités s'associent pour soutenir ce projet porté par l'association SOS Femmes 49 dans le département. Plus de 200 femmes de l'agglomération angevine sont accueillies chaque année.
- Une formation de 12 professionnels, accueillants de premier niveau en février 2014 et une information à la Maison de Justice et du Droit en mai 2014 sur la question des violences faites aux femmes.

Information – formation en direction des élus et des techniciens des 33 communes :

- Adhésion d'Angers Loire Métropole au Forum Français pour la Sécurité Urbaine.
- Participation au Conseil Départemental d'accès au Droit (CDAD).

Fait marquant au titre de 2014

01 décembre 2015 : séance d'installation du nouveau CISPD.

Objectifs : Constituer un espace d'échanges, d'information et de formation des élus et des techniciens sur les champs de la sécurité, de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance.

Constructions scolaires

Les objectifs

Permettre aux communes de pouvoir disposer de locaux d'enseignement adaptés aux besoins scolaires.
Reconnaître l'enseignement comme intérêt communautaire en apportant un soutien aux communes pour offrir aux familles une politique d'accueil et de service de proximité cohérente et de qualité.
Assurer une solidarité intercommunale et garantir un service public de qualité sur l'ensemble du territoire en permettant aux communes, connaissant des évolutions significatives d'effectifs, de bénéficier d'équipements scolaires adaptés aux besoins et en optimisant les ressources.

Les missions

Le service travaille en étroite collaboration avec les communes pour que celles-ci disposent d'établissements scolaires satisfaisants.

Le service assure le portage de la compétence en matière de bâtiments d'enseignement pour la construction et l'extension des écoles publiques du premier degré auprès des communes membres de la Communauté d'Agglomération, en cas de création de classes supplémentaires.

Les actions 2014

- Angers - Ecole Jean Jacques Rousseau - Etudes pour agrandissement du restaurant de la maternelle - Coût prévisionnel : 210 000 € TTC.
- Trélazé - Groupe scolaire Aimé Césaire - 2nd phase juillet 2014 - Démarrage de la construction de la zone élémentaire - Coût opération : 2 Millions €.
- Ponts de Cé - Groupe scolaire Jacques Prévert - Extension et restructuration phase 2 - Coût global de l'opération 2 950 000 € TTC.
- Montreuil Juigné - Ecole Maternelle J. Madeleine - Création d'une zone de restauration scolaire - Coût global d'opération : 445 000 € TTC.

Faits marquants au titre de 2014

- *Inauguration restauration Ecole Maternelle J. Madeleine.*
- *Inauguration extension J. Prévert.*
- *Livraison du groupe scolaire de l'Aérodrome à Avrillé (coût opération 4 740 000 € TTC).*

À venir en 2015

> Trélazé – Groupe scolaire Aimé Césaire – 2nd phase juillet 2014 – Inauguration mai 2015 de la zone élémentaire.

> Briollay – Groupe scolaire G. Hubert – Construction d'un préau.

> Saint Clément de la Place – Groupe scolaire Alfred de Musset – Extension d'une classe en élémentaire.

> Angers – Groupe scolaire Monplaisir – Lancement des études de programmation pour la création d'un nouveau groupe scolaire de 12 classes. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine.

Initiatives développement durable

- GS Aérodrome Avrillé :

• Démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) pour répondre aux conditions du label BBC.

• Démarche AQS (Analyse Qualité Santé) : assurer une qualité sanitaire des espaces construits à travers une sélection exigeante de matériaux de construction et d'une surveillance accrue lors de leur mise en oeuvre. Cette démarche permet d'anticiper l'évolution de la réglementation en matière de qualité de l'air puisque les bâtiments accueillant de jeunes enfants (crèche et école maternelle) seront soumis à des analyses réglementaires de l'air.

Accueil des gens du voyage

Les objectifs

Accueillir et intégrer les familles du voyage.

Les missions

- Accueillir les familles du voyage.
- Créer, gérer et animer les aires d'accueil.
- Jouer un rôle de médiation et d'interface.
- Accompagner les familles du voyage vers le droit commun.
- Soutenir et accompagner la scolarité.
- Prévenir la délinquance.
- Gérer les adresses postales.
- Promouvoir les cultures tsiganes.

À venir en 2015

> Création d'un terrain d'accueil sur les Ponts de Cé de 8 emplacements – 16 places caravanes.

> Projets de terrains familiaux sur Angers, Avrillé, Beaucouzé et Montreuil-Juigné.

> Inscription dans le cadre du PLUi de nouveaux terrains : Avrillé, Beaucouzé, Ecouflant, Montreuil Juigné, le Plessis Macé, Saint-Sylvain-d'Anjou et Villevêque.

> Déplacement d'une moitié (25 emplacements) du terrain d'Angers sur le chemin des chalets et maintien de l'autre moitié sur les Hauts de Saint-Aubin.

Fait marquant au titre de 2014

Festival gipsy swing 2014 à la découverte des « cultures tsiganes » – concert, théâtre, cinéma – 14, 15 et 16 mai 2014.

Les actions 2014

Accueil, information, orientation

- 450 adresses postales.
- 6 665 courriers reçus par mois dont 804 du CCAS.
- 90 réexpéditions de courrier par mois.
- 894 appels téléphoniques par mois.
- 1 405 personnes reçues par mois.

Scolarité

- 127 enfants scolarisés dont 37 enfants en maternelle et 90 en primaire.
- 118 inscriptions au CNED.
- Environ 10 inscriptions au Collège.
- Soutien scolaire de 17h à 19h en semaine et soutien CNED de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, tous les jours de la semaine. Suivi de 30-35 enfants différents au CNED avec une moyenne de 9 enfants différents par jour. Suivi de 20-25 enfants différents au soutien scolaire avec une moyenne de 5 enfants par soirée.

Stationnement

- Accueil de 4 grands rassemblements.
- Accueil de 397 familles différentes sur les aires d'accueil aménagées.
- Suivi et accompagnement de plus de 2 200 caravanes en stationnement en dehors des aires d'accueil.

Sécurité des biens et des personnes

Les objectifs

Protection des Angevins contre les incendies et mission de secours aux populations d'Angers Loire Métropole.

Les missions

- Participer au financement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), chargé d'organiser et de coordonner la lutte contre l'incendie et l'aide aux personnes.
- Offrir appui et assistance auprès des élus et des communes pour remplir leurs obligations en matière de risques majeurs, sécurisation des procédures et développement de la culture du risque (risques naturels et technologiques.

Les actions 2014

- Autorisation de signature d'un avenant 1 avec le SDIS suite à l'augmentation du coût des travaux du centre de secours du Plessis-Grammoire (115 000 € HT de participation financière d'Angers Loire Métropole).
- Participation à 24 réunions de la Commission Intercommunale de Sécurité et 5 séances plénières - 581 dossiers examinés
- 4 396 établissements recevant du public sur Angers Loire Métropole.

Cohésion sociale

Les objectifs

Angers Loire Métropole a signé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) d'Angers, Trélazé et d'Agglomération le 19 mars 2007 aux côtés des villes d'Angers et Trélazé, de la CAF de l'Anjou, de la Caisse des Dépôts et Consignations, et des principaux bailleurs sociaux du territoire. La communauté d'Agglomération s'est engagée à soutenir financièrement des projets répondant aux orientations thématiques prioritaires.

Dans ce cadre, la mission cohésion sociale est un lieu d'appui des orientations de l'agglomération menée sur les 6 quartiers prioritaires de la ville d'Angers Loire Métropole.

Les missions

1- Initier des projets d'actions au sein de tel ou tel quartier via un partage financier initial, permettre l'expérimentation et la prise de recul sur ces projets afin de passer ensuite le relais vers les services thématiques traditionnels de la ville ou de l'agglomération.

2- Amplifier financièrement des actions menées par les services de l'agglomération au sein des quartiers.

3- Conduire des projets qui sont ressources pour les quartiers sur une échelle inter quartier ou d'agglomération.

Dans le cadre de la mutualisation entre Angers et Angers Loire Métropole :

- Assurer une coordination administrative et financière du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour les deux collectivités.
- Animer le dispositif actuel de politique de la Ville.
- Interface communautaire du CUCS avec les partenaires extérieurs.
- Gérer les budgets.
- Coordonner et assurer le suivi de l'observation et de l'évaluation du CUCS.

Les actions 2014

En 2014, 9 projets ont été soutenus dans le cadre de la politique de la ville par la mission cohésion sociale au titre d'Angers Loire Métropole. Ils sont directement en lien avec les compétences déléguées à la communauté d'agglomération.

Lever les freins à l'emploi des publics jeunes résidants dans les quartiers

- « Développement des périodes d'immersion pour les salariés en Ateliers et chantiers d'Insertion - ACI » **par Actual Carrières :** Renforcer les parcours d'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville salariés dans les structures d'insertion, par l'activité économique afin d'améliorer leur taux de retour à l'emploi.

Cette action est complémentaire du droit commun mais ne se substitue pas aux actions déjà menées.

Le projet vise 72 personnes résidant dans l'un des quartiers prioritaires du CUCS d'Angers-Trélazé et d'agglomération.

- « Activ Projet » par la **Mission Locale Angevine** pour mobiliser sur la durée et sur une dynamique de groupe, 8 jeunes très éloignés de l'emploi, issus d'un repérage effectué en 2013 sur les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé.

Découvrir, confirmer et activer son potentiel personnel et affirmer ses choix de vie autant personnels que professionnels.

- « Passerelle pour l'emploi » porté par la **CFDT** et la **CGPME** pour donner aux jeunes diplômés issus de la diversité des quartiers d'Angers et de Trélazé, la possibilité d'entrer en relation avec des employeurs en accédant à un premier entretien.
- « Point Accueil et accompagnement » par le R**elais pour l'Emploi :** Mettre à disposition un lieu de proximité, en capacité de répondre à toutes les questions liées à l'emploi et à la recherche d'emploi.
- « Végétalisation des Box Services à Monplaisir » par la **Régie de quartiers d'Angers :** Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du quartier de Monplaisir-Deux Croix Banchais en concourant à leur parcours d'insertion vers l'emploi en leur permettant d'améliorer et de dynamiser le cadre de vie sur le quartier de Monplaisir ainsi que la visibilité du projet Box-service.

Soutenir la mobilité des personnes en parcours d'insertion

- « Coup de pouce solidaire » par le **CCAS d'Angers** pour aider les jeunes (18-25 ans révolus) en parcours d'insertion professionnelle, à obtenir le permis de conduire, afin d'accéder à l'emploi stable ou à la formation.

Soutenir la création d'activité économique par des habitants des quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole

- «Aide à l'entreprenariat » par la **Boutique de gestion et de l'entreprenariat :** Mise en œuvre d'une opération d'accompagnement renforcé à l'entreprenariat des jeunes résidant en quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé. Les projets des 25 jeunes ont été accueillis et accompagnés, 12 ont fait l'objet d'un accompagnement renforcé et 5 se sont créés effectivement.
- Etudes "entrepreneurs des quartiers et dialogue avec les acteurs économiques engagés" par **Résovilles** pour une étude ayant pour objectif de :
  - Bénéficier de l'expertise des entrepreneurs.
  - Valoriser la réussite entrepreneuriale.
  - Analyser : les parcours individuels ; les secteurs d'activités ; les liens avec les réseaux ; les besoins et les envies.

Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires :

- « Médiation environnementale » par la **Régie de quartier de Trélazé** pour Sensibiliser des habitants au respect du cadre de vie (action de propreté aux alentours des points TOM) du quartier refait du « Grand Bellevue » afin de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine (ORU).

© Thierry Bonnet

Initiatives développement durable

Un des axes du développement durable vise la Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations : elle consiste au renforcement de la cohésion de l'espace urbain et à l'intégration sociale de tous les citoyens par la garantie d'une égale qualité de services, l'insertion par l'emploi, les initiatives solidaires.

- Citons à cet endroit l'action « Chantier d'avenir » conduit par la Régie de quartier d'Angers sur les Hauts de Saint-Aubin. L'objectif principal de cette action est de préparer à l'emploi ou à une reprise de formation qualifiante pour 8 jeunes. Souvent relégués, les habitants de ce quartier n'ont que peu accès aux leviers traditionnels de l'insertion économique. Ce chantier doit permettre de reprendre pied avec un parcours d'insertion socio professionnelle.

À venir en 2015

> Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale était dans sa dernière année de fonctionnement. Le nouveau cadre réglementaire de la politique de la ville prévoit en 2015 que le portage des futurs contrats se fasse par les EPCI.

> La loi adoptée en Février 2014 prévoit 6 principes :

- Une géographie prioritaire simplifiée et resserrée : fin des différents types de zonages et passage annoncé de 2 500 quartiers actuels à 1 300.
- Mobiliser avant tout le droit commun des pouvoirs publics : flécher pour l'Etat mais aussi pour les autres collectivités territoriales et organismes publics associés leurs crédits sur les quartiers prioritaires avant de pouvoir utiliser les crédits de la politique de la ville.
- Un portage de l'agglomération des futurs contrats de la politique de la ville tant pour leur fonctionnement que pour leur investissement.
- Une solidarité intercommunale qui doit être activée pour pouvoir recevoir les crédits spécifiques de la politique de la ville de la part de l'Etat.
- Une association des habitants des quartiers prioritaires pour construire le cadre du nouveau contrat de ville.
- Un programme de rénovation urbaine inscrit dans ses futurs contrats de politique de la ville.

> L'année 2014 a donc été consacrée à la définition de la future candidature d'Angers Loire Métropole au contrat de ville de l'agglomération angevine.

Entretien et maintenance des bâtiments

Les objectifs

Permettre d'assurer le parfait état de fonctionnement des bâtiments dont Angers Loire Métropole est propriétaire afin de garantir une capacité d'action 24h/24h dans les domaines de l'économie, du tourisme, des réserves foncières et administratifs.

Les missions

- Assurer la continuité de l'activité dans l'usage normal des bâtiments communautaires en toute sécurité.
- Mettre en œuvre les décisions communautaires relatives au Programme Pluriannuel d'Investissement dans le domaine du bâtiment.
- Etre assistant à la Maîtrise d'Ouvrage.

Les actions 2014

- Démolition phase 1 ZAC Terrien Cocherel : 192 000 € TTC.
- Construction d'un mur anti-bruit TRIADE D3E : 120 000 € TTC.
- Aménagement garage solidaire sur quartier Belle Beille : 160 000 € TTC.

Faits marquants au titre de 2014

Démolition (phase 1) d'un ensemble de bâtiments rue Terrien Cocherel à Angers avec tri et recyclage des matériaux
Problématique de préserver l'intégrité des propriétés voisines (mise en œuvre de talus, suivant le dénivelé du terrain).

Quelques chiffres clefs sur cette opération
- 3 mois de chantiers 1 titulaire et 2 sous-traitants.
- 2 réunions avec les concessionnaires et les riverains.
- 2 constats d'huissiers.
Neutralisations ponctuelles des rues avoisinantes
Mise en œuvre d'une équipe de maîtrise d'œuvre spécifique pour le suivi.

Construction d'un mur anti-bruit TRIADE D3E = amélioration des conditions de voisinage par rapport à l'activité de l'entreprise.

Initiative développement durable

Protection environnement sonore des riverains d'une usine à travers la mise en place d'un mur antibruit.

À venir en 2015

> Remplacement des menuiseries Fleming : 430 000 €.

> Réhabilitation des sanitaires des aires de jeux de Pignerolle : 100 000 €.

> Mise en conformité de la ventilation Arobase 2 : 393 000 €.

Territoire

Actions foncières p34

Stratégie d'aménagement, planification urbaine et aménagement rural p35-36

Espaces verts communautaires p37

Parcs d'activités communautaires p38-39

Actions foncières

Les objectifs

Acquérir les biens immobiliers (bâtis ou non bâtis) nécessaires à la mise en œuvre des politiques de l'agglomération et de la Ville d'Angers ; en assurer la gestion (hors baux) jusqu'à leur affectation définitive ou leur revente.
Assister les communes de l'agglomération dans leurs démarches foncières à leur demande.
Suivi du portage foncier pour les communes de l'agglomération.

Les missions

- Suivi complet des Déclarations d'Intention d'Aliéner dans le cadre du droit de préemption urbain et en zone d'aménagement différé (ZAD), du droit de priorité et du droit de préemption sur les baux et fonds commerciaux.
- Maîtrise foncière des immeubles nécessaires à la mise en œuvre des projets communautaires et de la Ville d'Angers, à la mise en œuvre des projets communaux dans le cadre du portage foncier ; maîtrise foncière des biens qui seront intégrés au patrimoine de l'agglomération.
- Suivi des procédures d'acquisition et de cession des biens immobiliers et autres contrats.
- Suivi des conventions de gestion avec les communes dans le cadre du portage foncier.
- Organisation des enquêtes publiques de déclassement et de classement de voirie.
- Suivi des procédures de déclaration d'utilité publique.
- Suivi des contentieux liés à l'activité du service.
- Stratégie immobilière sur des opérations complexes.
- Conseil juridique en matière de droit de préemption et de droit de priorité ; sur les Déclarations d'Utilité Publique ; en droit immobilier et commercial.
- Ingénierie foncière au profit des communes de l'agglomération.

- **Activité externe :** Prestations de transactions et conseil juridique pour la SARA, la SPL2A (exercée uniquement par la cellule Transactions/Conseil/Contentieux).

Chiffres clés

Pour le compte d'Angers Loire Métropole :
- **22 acquisitions pour 4 817 298 €** dont :
- 11 pour le compte de l'agglomération pour 1 697 376 €.
- 11 pour le compte des communes pour 3 119 922 €.
- **13 cessions pour 6 451 098 €** dont les reventes de réserves foncières communales sur les communes d'Angers, de Mûrs-Erigné, des Ponts-de-Cé, du Plessis-Grammoire, de Saint-Lambert-la Potherie, Saint-Martin du Fouilloux et de Trélazé.

Pour le compte de la Ville d'Angers :
- **6 acquisitions pour 135 005 €.**
- **7 cessions pour 331 753 €.**
- **2** baux emphytéotiques pour une perception de redevances pour un total de **46 119 €.**
- **1** résiliation de bail emphytéotique moyennant une indemnité de **378 000 €.**
- **3 224 DIA instruites** dont **2 886** au titre du droit de préemption urbain et des ZAD, **358** au titre du droit de préemption SAFER, **71** au titre du droit de préemption fonds et baux commerciaux.
- **63 demandes d'estimation** à France Domaine ont été effectuées (dont 21 pour les dossiers Ville d'Angers).
- **3 préemptions, 1 délégation du droit de préemption**.
- En 2014, **5 contentieux** devant le juge administratif et 5 contentieux devant le juge d'expropriation (dont 1 pour la Ville d'Angers).

Dossiers importants en 2014 :
Thomson-Technicolor, Place de l'Europe à Monplaisir, l'acquisition du site Bouvet à la Membrolle sur Longuénée, les acquisitions de fonciers bâtis autour de Biopole, la déclaration d'utilité publique (DUP) Réserves foncières cœur de polarité à Saint-Jean-de-Linières, le dossier d'acquisition Orfèvrerie d'Anjou et les DUP Multisite Habitat et DUP Vilnière (Phase judiciaire).

Faits marquants au titre de 2014

La refonte du règlement des réserves foncières.

À venir en 2015

> L'acquisition du site pour l'installation de la Cité des Objets Connectés.
> La poursuite de la mise en œuvre de la DUP Réserves foncières du cœur de polarité Ouest.
> La poursuite des acquisitions foncières sur Monplaisir.
> Le passage en communauté urbaine et les impacts sur le service (notamment la compétence voirie).
> La cession de patrimoine économique.

Stratégie d'aménagement, planification urbaine et aménagement rural

Les objectifs

Mise en cohérence des politiques publiques territorialisées.

Les missions

Planification urbaine et études stratégiques

- Réflexion sur les dynamiques d'organisation du territoire et conception des documents de planification urbaine.
- Expertise et conseil auprès des communes sur leurs perspectives d'urbanisation.
- Elaboration et gestion des documents d'urbanisme existants sur les 33 communes de l'agglomération.
- Formulation d'avis sur les grands documents de planification et de programmation des EPCI et communes voisines (PLU, SCOT, SAGE, PPRT, etc.).
- Accueil et réception du public sur les documents d'urbanisme.

Agriculture et espaces naturels

- Préserver et maintenir une agriculture périurbaine de service et de proximité : animer et coordonner un programme d'actions avec la profession autour d'un projet de territoire partagé : soutenir l'activité agricole par une veille foncière ; promouvoir la production locale ; développer des projets agro-environnementaux compatibles économiquement et écologiquement.
- Préserver et maintenir les paysages, les milieux porteurs de biodiversité remarquable et ordinaire ; élaborarer un programme d'actions en faveur de la trame verte et bleue ; valoriser des Basses Vallées Angevines et mettre en œuvre un contrat territorial des milieux aquatiques.
- Trouver un équilibre entre la préservation des milieux porteurs de biodiversité et une agriculture viable et de proximité.

Chiffres clés

Planification urbaine et études stratégiques

- **72** sites potentiels d'urbanisation investigués.
- **7** réunions du Groupe intercommunal du suivi du PLUi.
- **Plus de 100** réunions avec les élus des communes, les partenaires, les associations pour élaborer la plan de zonage, le plan des hauteurs, le réglement...

Agriculture et espaces naturels

- Le site des Basses Vallées Angevines dernier site de préservation du Râle des Genêts (prêt de **74 %** de la population nationale niche sur le site des Basses Vallées Angevines).
- Entretien et gestion de plus de **360 km** de circuit de randonnée.
- **700** scolaires ont participé au programme d'éducation des scolaires en 2014.
- **2 664 ml** de haies plantées l'hiver 2013-2014.
- **80** vaches vendues sous le label l'éleveur et l'oiseau (produites dans les Basses Vallées Angevines).

Faits marquants au titre de 2014

- Prise en main du dossier complexe du PLUI par les nouvelles équipes, conduite des arbitrages sur les différents thèmes liés à l'aménagement urbain.

- Agriculture et espaces naturels
Signature du Contrat territorial en Milieu Aquatique du site des Basses en décembre 2014.

© Thierry Bonnet

Les actions 2014

Reprise des travaux sur les différentes pièces du PLUi (Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), Règlement, Zonage) avec les nouvelles équipes municipales et communautaires.

- Mise en place d'un groupe de suivi Communautaire du PLUi et d'un Groupe Communal (Ville d'Angers) rassemblant les élus concernés, pour préparer les arbitrages politiques sur les grandes thématiques liées au PLUi : urbanisme, habitat, déplacements, environnement, développement économique, etc.
- Mise en place d'un travail régulier entre l'urbaniste référent d'un secteur et les élus dans chaque commune pour co-produire notamment le plan de zonage, le plan des hauteurs et les OAP à l'échelle de chaque commune.
- Conduite des réunions avec les communes sur les OAP, le règlement du PLUi et le zonage (164 réunions).
- Conduite de sondages pédologiques dans toutes les communes sur les potentiels sites d'extension urbaine pour détecter et délimiter les zones humides.
- Pilotage et/ou contribution au suivi des études thématiques liées au PLUi :
  - Poursuite de l'Evaluation Environnementale.
  - Poursuite de l'étude sur l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur Bouchemaine, Béhuard, Savennières.
  - Poursuite de l'étude sur le zonage pluvial qui sera annexée au PLUi.

Agriculture et espaces naturels

- Grands espaces naturels : pilotage et maîtrise d'ouvrage d'actions et de promotions, de préservation de l'espace des Basses Vallées Angevines.
- Développement d'un réseau des sentiers communautaires, élaboration de la promotion et de la valorisation, mise en œuvre de l'entretien et des investissements.
- Etat des lieux sur l'approvisionnement de la restauration collective.
- Recherche de financement : inscription de plusieurs démarches au programme européen FEDER ITI.

Initiatives développement durable

- Portage d'un programme agro-écologique en faveur de la biodiversité et compatible économiquement avec la production agricole.
- Développement d'un marché d'insertion professionnelle ayant pour support l'entretien des sentiers de randonnée.
- Conduite de sondages pédologiques sur les sites potentiels d'urbanisation pour limiter ou éviter l'impact sur les zones humides.

À venir en 2015

> Planification urbaine et études stratégiques

- Présentation du zonage et du règlement en réunions publiques dans toutes les communes de la Communauté d'Agglomération (d'avril à juin 2015).
- Permanences dans les 33 communes d'Angers Loire Métropole.
- Poursuite et fin de la concertation avec les partenaires associés.
- Finalisation de l'Arrêt de projet pour la fin d'année 2015.
- Finalisation et Arrêt de projet de l'AVAP.
- Lancement de la procédure du Secteur Sauvegardé sur la commune d'Angers.

> Agriculture et espaces naturels

- Renouvellement des contrats Mesures Agro-Environnementales Territorialisées sur le site des Basses Vallées Angevines (130 dossiers – 4 000 ha concernés).
- Lancement du contrat territorial milieux aquatiques.
- Réactualisation du Document d'Objectifs Natura 2000 Basses Vallées Angevines.
- Réflexion autour de la mise en œuvre d'un programme d'actions sur la trame verte et bleue.
- Campagne de plantation de haies bocagères.

Espaces verts communautaires

Les objectifs

Le service espaces verts communautaires ouvre au public des espaces verts et naturels.

Ces espaces doivent offrir au public des lieux paysagers, esthétiques, sécurisés et durables avec différentes aménités suivant les parcs : jeux, baignade, parcours d'orientation, parcours d'interprétation, voies vertes...

Les missions

Le service aménage et entretient parcs, espaces naturels, sentiers, voies vertes qui s'inscrivent notamment dans la trame verte et bleue du territoire. Des plans de gestion des boisements et naturalistes permettent d'intervenir dans le respect de la biodiversité.

Pour suite de l'événement annuel Jardins d'Expression au Parc de Pignerolle : événement dont l'objectif est de rapprocher le monde de l'entreprise du monde de l'enseignement (des écoles primaires aux écoles du paysage et des arts).

Les actions 2014

- pose de jeux et agrès au Domaine de Pignerolle.
- remplacement de l'ensemble du réseau des eaux pluviales du parc de Pignerolle.
- reconstruction de 3 passerelles au parc St-Nicolas.
- pose d'un pont cadre sous le remblai de la voie verte au niveau de la Combe des Charmes parc St-Nicolas.
- élaboration du plan de gestion pluriannuel du boisement du parc André Delibes 2015/2024.
- restauration d'une roselière au parc des Sablières.

Chiffres clés

- Budget fonctionnement : **402 K€**.
- Budget investissement : **545 K€**.

Fait marquant au titre de 2014

Succès confirmé de l'événement Jardins d'Expression avec plus de 35 000 visiteurs. La catégorie 1 scolaire, a été un succès (création de mini-jardins dans des palox).

Initiative développement durable

- Parc André Delibes : plan de gestion pluriannuel du boisement.
- Parc St Nicolas - Combe des charmes : remplacement de buses rondes par un pont cadre pour faciliter le passage de la petite faune.

À venir en 2015

> Parc St-Nicolas : création de petites mares.

> Antenne Est Loire à Vélo : rénovation cales du bac à chaînes de la Chevalerie.

> Extension Parc St Nicolas – la Vilnière : restauration du Ruisseau de la Vilnière.

> Parc des Sablières : pose d'agrès fitness.

Parcs d'activités communautaires

Les objectifs

Contribuer au développement économique de l'agglomération en aménageant les Parcs d'Activités Communautaires dans le cadre des grands documents d'orientation : SCOT, Schéma Directeur Economie et Emploi Durable, Schéma Tertiaire.

Les missions

- Préparer les opérations d'aménagement dans leurs dimensions urbaines, économiques et financières.
- Piloter et suivre les concessions d'aménagement et les contrats de mandats confiés aux société d'économie mixte et société publiqus locale d'aménagement.
- Garantir la qualité globale des projets sur les plans urbains, architecturaux et environnementaux ainsi que la qualité du niveau de service et des conditions d'implantation des entreprises.

Les actions 2014

Commercialisation et suivi des opérations et concessions

Commercialisation

8 cessions de terrains sur les parcs d'activités communautaires pour un total de 3,55 ha, réalisés sur 7 parcs d'activités : Angers Pôle gare +, Angers-Avrillé (ZAC* Landes 2), Angers-Beaucouzé (ZI* Angers Beaucouzé et Zone Franche Urbaine), Angers, Angers-Est (ZAC Pôle 49), Angers-St Léger des Bois (LT* Robinières 6), Angers Ecouflant (ZAC de Beuzon).

Le détail des ventes s'établi de la manière suivante :

- Pôle GARE + ZAC Gare Sud, cession de la parcelle cadastrée DL 21p, d'une superficie de 1 164 m², pour une surface de plancher maximum autorisée de 1 759 m² au profit d'Angers Loire Habitat pour réalisation de 27 logements collectifs.
- Pôle Gare + ZAC Gare Sud, cession des parcelles cadastrées DK 729 et DK 393p, d'une superficie de 2 528 m², pour une surface de plancher maximale autorisée de 6 139 m² au profit d'ADIM OUEST pour réalisation de bureaux et commerces en RDC.
- PAC Angers - Beaucouzé - ZAC ZI Angers Beaucouzé : cession de la parcelle cadastrée section AO n° 65, d'une superficie de 652 m² pour une surface de plancher maximum autorisée de 1 039 m² au profit de la SCI du Pin pour un montant de 18 256 € TTC dans le but d'agrandir la gestion locative de locaux professionnels.
- PAC Angers - Beaucouzé - LT ZFU : cession des parcelles cadastrées section AK n° 186p et 135p, d'une superficie de 1 753 m² pour une surface de plancher autorisée de 1 753 m² au profit de la SCI ADCP pour un montant de 25 321,91 € TTC dans le but de réaliser une activité : cours de cuisine de loisir et société de développement de « l'Atelier Gourmand ».
- PAC Angers - St Léger des Bois - LT Robinières 6 : cession de la parcelle cadastrée section AK n° 1495p, d'une superficie de 4 000 m² pour une surface de plancher maximum autorisée de 2 400 m² au profit de la SCI du Lavoir Légerois pour un montant de 95 161,67 € TTC dans le but de construire un bâtiment pour une activité de montage et entretien des serres horticoles et maraichères.
- PAC Angers - St-Sylvain d'Anjou/St-Barthélemy d'Anjou ZAC Pôle 49 : cession de la parcelle cadastrée section ZM n° 237p, d'une superficie de 8 219 m², pour une surface de plancher maximum autorisée de 4 200 m² au profit de BT Concept Invest pour un montant de 239 569,68 € TTC dans le but de construire un immeuble à usage d'activité.
- Secteur de Beuzon : cession de la parcelle cadastrée section AC n° 287, d'une superficie de 2 686 m² pour une surface de plancher de 1 600 m² au profit de la SCI FJCC pour un montant de 120 776,87 € TTC dans le but de construire un bâtiment pour réaliser une activité de plomberie-chauffage.
- ZAC des Landes 2 : cession de la parcelle cadastrée ZA 235p, d'une superficie de 14 488 m² pour une surface de plancher maximum autorisée de 7 000 m² au profit de la SCI du Buffle (DAF) pour un montant de 641 212,54 € TTC dans le but de construire une concession poids-lourd.

Note 1 : Certaines ventes dans le pôle Gare + peuvent correspondre à du logement seul ou à un programme mixte activité-logement.

Note 2 : Les ventes intervenant dans le Parc d'activités Angers - Marcé ne sont pas comptabilisées dans ces statistiques (opération hors agglomération et sous gestion directe d'Angers Loire Développement, ALDEV).

Surfaces de terrains (m²) commercialisées par Parc d'activité, en 2014

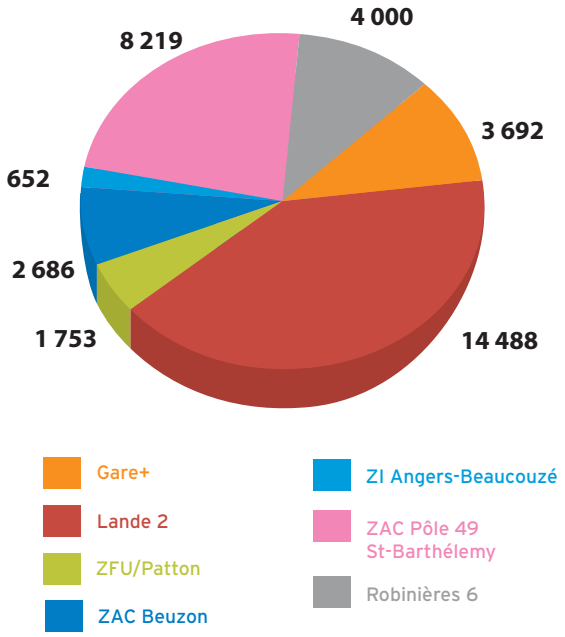

*ZAC Zone d'aménagement concentré
*ZI Zone industrielle
*LT Lotissement

Nombre d'avenants aux CCCT signés de 2005 à 2014

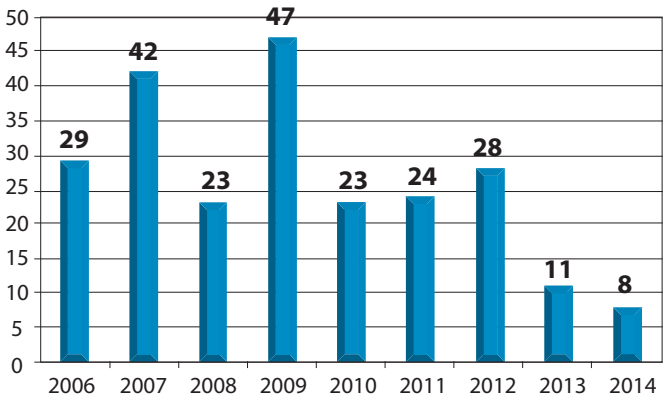

Le nombre moyen annuel de ventes est de 26 entre 2005 et 2014.

Suivi des opérations et concessions

- 24 opérations concédées dont 1 gérée par un Syndicat Mixte (Angers Marcé).
- 14 opérations en régie.
- 4 mandats d'études pré-opérationnelles.
- 6 opérations en étude en régie.

Pour un total de 1 850 hectares environ.

Commercialisation d'environ 3,5 hectares en 2014.

Dossiers et études suivis en 2014

Mandats d'études pré-opérationnels :

- Ecouflant : extension Beuzon (SPL2A) clôturé début 2015.
- Angers - Beaucouzé : Campus du Végétal (SPL2A).
- Bouchemaine : extension Les Brunelleries (SPLA Anjou).
- Beaucouzé : extension La Bourrée (SPLA Anjou).

Etudes en régie :

- Beaucouzé : futur PAC du Parc du Technopole.
- La Membrolle-sur-Longuenée : étude de reconversion de l'ancien site Bouvet.
- La Membrolle-sur-Longuenée - Pruillé : diagnostic du site du futur PA Intercommunal.
- Le Plessis Macé : diagnostic du site de la future extension de la ZA La Chevallerie.
- Mûrs-Erigné : étude d'assainissement du plateau de Princé.

Opérations en cours :

- Angers - ZAC Gare Sud : aménagement du parc urbain, ilot G2 démarré.
- ZAC Plateau de la Mayenne : poursuite des livraisons des opérations côté Angers et Avrillé, livraison groupe scolaire public de l'Aérodrome côté Avrillé.
- Angers - Marcé : compatibilité des périmètres de ZAC, du domaine public aéroportuaire et de la délégation de service public au profit de Kéolis (dossier piloté par ALDEV).

Initiative développement durable

Aménagement du parc urbain de la ZAC Gare Sud + liaisons douces.

Faits marquants au titre de 2014

- *Angers - ZAC Gare Sud : livraison de l'Ilot B1 LINEO VERSANT SUD et premières entreprises installées.*
- *Angers Quatuor : démarrage chantier plot Quatuor 3 (6000 m² de bureaux).*
- *Angers Beaucouzé Campus du Végétal : livraison de la Maison du Végétal et de l'Institut du Végétal.*

À venir en 2015

> Beaucouzé – INRA : livraison des travaux d'aménagement de l'entrée du Campus du Végétal.

> La Membrolle-sur-Longuenée : démolition des bâtiments de l'ancien site Bouvet et réflexion sur le devenir du site.

> ZFU Beaucouzé – Belle-Beille : construction de la chaufferie bio masse.

> PAC Beaucouzé – La Bourrée Extension : étude d'aménagement et concession SPLA Anjou.

> PAC Angers Bouchemaine / Secteur Les Brunelleries Extension Ouest : mise en signature du traité de concession, approbation du dossier de réalisation, début des travaux.

> PAC Pôle 49 : ouverture de la voie ferrée et exploitation par DHL (janvier 2015).

> PAC Océane Extension Pellouailles-Les-Vignes / Villevêque : début des travaux de la voirie principale (printemps 2015).

> ZAC Angers - Gare Sud : démarrage îlot B 2, permis de construire Hôtel Quatuor, études passerelle.

> PAC Angers Avrillé : études Landes Sud.

Déplacements

Tramway p41

Transports et mobilités p42-43

Déplacements p44-45

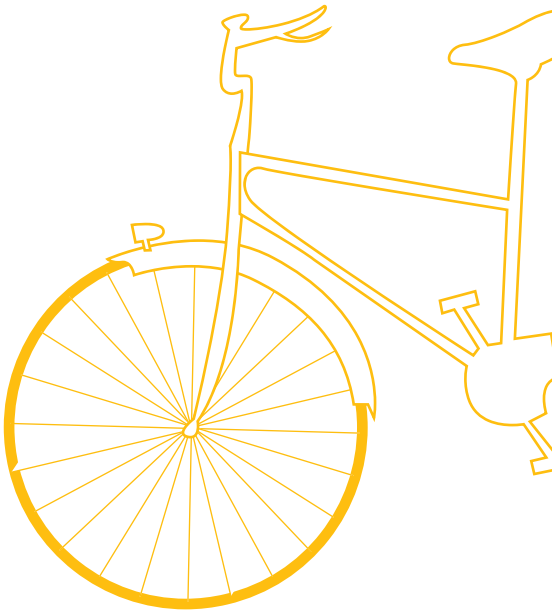

Tramway

Les objectifs

Développement du réseau de transports en commun. Mise en œuvre des objectifs du Plan de Déplacements Urbains : réalisation d'une nouvelle ligne de tramway.

Les missions

Conduite du projet de réalisation de la ligne B de tramway.

Les actions 2014

Poursuite du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Poursuite des études préalables pour la ligne B :
- études d'insertion.
- études de compatibilité d'ouvrages d'art.
- levés topographiques.
- étude acoustique.
- étude d'impact.
- étude socio-économique.
- diagnostic archéologique de la ligne.

Lancement de la concertation préalable du public.
Montant des sommes dépensées au 31/12/2014 : 3 M€.

Chiffres clés

- Montant des sommes dépensées au 31/12/2014 : **888 000 €**.

Fait marquant au titre de 2014

Nouveau tracé à l'étude.
Appel à projets - relance.
Obtention de subventions de l'état suite à la relance de l'appel à projets.

À venir en 2015

> Fin et bilan de la concertation préalable du public au sens de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme.

> Lancement des marchés de maîtrise d'œuvre générale pour la ligne B et pour la construction d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de la Maine.

> Dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique.

Transports et mobilités

Les objectifs

Dans le cadre de sa compétence transport, Angers Loire Métropole accompagne au quotidien ses habitants dans une démarche de mobilité durable. Autorité organisatrice des transports sur les 33 communes qui la composent, l'agglomération met en œuvre une politique de déplacements adaptée aux besoins réels de mobilité des habitants et basée sur la complémentarité des différents modes et le développement de l'intermodalité. Avec son réseau de transport en commun, qui se structure depuis juin 2011 autour de la première ligne de tramway et des lignes de bus fortes, Angers Loire Métropole offre à ses habitants un service performant, sécurisé et confortable. L'agglomération veille également à offrir un service de transport accessible à tous. Le schéma directeur d'accessibilité, voté en 2008, prévoit l'aménagement du réseau de transport (arrêt, information voyageurs...) afin de le rendre accessible au plus grand nombre.

Les missions

Le service public de transport

La Direction Transports Mobilités suit et met en œuvre la politique de l'agglomération en matière de transport en commun. A ce titre, elle accompagne et participe à la définition des orientations stratégiques d'Angers Loire Métropole en matière de transport.

Elle suit la délégation de service public confié à Kéolis Angers jusqu'en juillet 2014 pour l'exploitation du réseau de bus. Elle aide à la définition des conditions d'organisation et d'exploitation du système de transport en matière d'offre (réorganisation du réseau de bus), de qualité de service (nouvelle image du réseau, mise en accessibilité) et de tarification (billettique). Le suivi administratif et financier du service de bus et tramway est assuré en lien avec le service des finances. Elle met en œuvre la politique d'investissement (achat des bus, équipements des dépôts...). Elle contrôle et évalue les délégations de service public (réseau IRIGO et IRIGO Handicap Transport).

La Direction Transport Mobilité a également un rôle de conseil et de prescripteur auprès des autres services et des organismes sur la question de l'organisation des transports dans le cadre par exemple de nouvelles opérations d'urbanisme ou pour l'élaboration des documents de planification (Scot, PLU, PDU).

Un travail en lien avec les autres autorités organisatrices de transport (Conseil Général ou Conseil Régional) et les opérateurs du transport ferroviaire (RFF et SNCF) est également conduit pour mettre en cohérence l'ensemble des modes de transport et développer l'intermodalité. La valorisation de l'étoile ferroviaire angevine (réouverture de la halte ferroviaire de Trélazé), l'amélioration de l'accessibilité du territoire (Virgule de Sablé, Interconnexion des lignes à grande vitesse) sont également des dossiers pilotés par la Direction.

Le conseil en mobilité

La Direction accompagne les entreprises privées, les établissements publics ou scolaires, les universités, pour développer des plans de déplacement et diminuer la part de l'utilisation de la voiture individuelle. Il s'agit de travailler avec les structures pour aller vers un changement de comportement en adoptant de nouveaux modes de transports tels que le vélo, la marche à pied et les transports en commun ou le covoiturage. Actuellement une trentaine de plans de déplacement a été mis en place avec l'aide technique et méthodologique de la Direction qui en assure également le suivi et compile les évaluations.

Des actions de sensibilisation et d'animation sont également pilotées par la Direction en lien avec le service de la communication (semaine de la mobilité, fête du vélo...).

Chiffres clés

- **10.6 M km** parcourus.
- **34.7 M** de voyages.
- investissements réalisés supérieurs à **50 000 €**.
- achat de **4** bus standards et **5** bus articulés **(2 760 000 €)**.
- rénovation de **11** bus à mi-vie **(592 000 €)**.
- rénovation de l'atelier bus **(495 000 €)**.
- réalisation de l'abri voyageurs République à côté de Fleur d'eau **(65 000 €)**.
- achat de bornes d'information voyageur en temps réel aux arrêts **(72 000 €.)**
- implantation de **7** distributeurs de titres et remise à niveau de bornes d'information voyageur en temps réel aux arrêts **(56 000 €)**.
- mise en accessibilité, aménagement et sécurisation d'arrêts de bus (travaux réalisés en direct par Angers Loire Métropole pour **(93 000 €)** et par les communes pour le compte d'Angers Loire Métropole pour **695 000 €)**.

Les actions 2014

Activité du réseau de transport

Le réseau de transport

- 1 ligne de tramway.
- 13 lignes de journée.
- 4 lignes de soirée.
- 7 lignes dimanche et jours fériés.
- 6 lignes de transport à la demande IRIGO TAXI.
- 46 circuits scolaires.
- 25 stations de tramway.
- 1 580 arrêts de bus dont 714 équipés d'un abribus.

Distributeur automatique de titre de transport et rechargement

Mise en service de 7 distributeurs automatiques de Ticket et de rechargement des titres de transport aux principaux arrêts de bus (gare Bremont, Foch St Aubin, Lorraine...) complétant les équipements présents à chacune des stations de tramway.

Initiative développement durable

La Flotte de bus aux technologies innovantes et faiblement carbonnées.

Ouverture d'une boutique IRIGO rue de la Gare

Ouverture d'un point de vente IRIGO rue de la gare avec l'agence vélocité.

Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus

Le programme de mise en accessibilité du réseau se poursuit avec : 568 quais accessibles aux personnes à mobilité réduites sur les lignes A, 1, 2, 4, 5 et 14.

Etude projet et avant projet sur la halte ferroviaire de Trélazé

La commune de Trélazé dispose sur son territoire d'une halte ferroviaire qui n'est plus en service. La Région des Pays de la Loire, Angers Loire Métropole et la commune de Trélazé ont décidé de remettre en service la halte afin de mieux desservir le secteur Est de l'agglomération. En effet, le développement de l'urbanisation sur ce secteur (projet de ZAC de la Guerinière et de la Quantinière) pose la question de son accessibilité en transport en commun et de la possibilité d'utiliser l'ancienne halte ferroviaire de Trélazé comme pole d'échange multimodal.

Le montant des travaux est estimé à 5.3 millions d'euros (en € 2012). La Région a confié à RFF la maîtrise d'ouvrage qui ne portera toutefois pas sur l'ensemble du projet. Le parking, les quais bus et le parking vélos seront sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Trélazé, ce qui permettra une cohérence d'ensemble avec le programme d'aménagement urbain.

En 2014, la Région en partenariat avec Angers Loire Métropole et RFF a lancé une concertation préalable. Une centaine de personnes ont visité l'exposition et une réunion publique a ressemblé 80 administrés concernés par le projet.

Fait marquant au titre de 2014

Rénovation de l'atelier de maintenance du réseau de bus à Saint-Barthélemy d'Anjou.

L'atelier de maintenance des bus de Saint-Barthélemy d'Anjou a fait l'objet d'une rénovation complète qui s'est achevé en 2014.

Cette opération a débuté par la création d'un nouvel espace vestiaire pour le personnel de Keolis Angers, exploitant du réseau IRIGO.

Une étude programmatique a permis de définir les fonctionnalités attendues pour l'atelier à court et moyen terme et notamment la reservation d'une partie de bâtiment à la rénovation complète des bus à mi vie (10 ans) qu'Angers Loire Métropole a souhaité intégrer à l'activité de maintenance du délégataire.

Les travaux ont débuté en 2012 et se sont achevés en 2014. Outre les travaux de peinture des murs et une rénovation complète des sols et d'une grande partie des huisseries, les espaces ont été repensés pour une plus grande ergonomie des postes de travail. Ce travail s'est accompagné d'un plan de management adapté (démarche « 5S »). La création d'une salle à l'étage avec une ouverture sur la façade facilite l'organisation de réunion pour l'ensemble de l'équipe des ateliers. Enfin, une travée pour un bus articulé a été conçue afin d'adapter l'atelier à l'évolution du parc de bus.

Montant total des travaux : 800 000 €HT.

À venir en 2015

- Déploiement du système de fan sur plus de 30 bus (économies de consommation gazole pour les bus).
- Finalisation des études avant projet et projet sur la halte ferroviaire de Trélazé.
- Adoption de l'agenda de mise en accessibilité programmée (Ad'hap).
- Déménagement de la plate-forme téléphonique Irigo vers le centre technique du tramway.
- Remplacement de la machine à laver les bus, installation d'un équipement de récupération de l'eau de pluie et de recyclage des eaux de lavage, remplacement des pompes et citernes gazole du dépôt bus de St Barthélemy.
- Etude sur la récupération d'énergie sur les lignes de tramway (ligne A et projet ligne B&C).

Déplacements

Les objectifs

Dans le cadre de sa politique publique des Déplacements, Angers Loire Métropole a pour objectif de mettre en place les conditions d'une mobilité durable qui répondent aux besoins en déplacements sur le territoire et incitent à l'utilisation des services de transports alternatifs à la voiture individuelle.

L'enjeu est d'assurer l'accessibilité et le fonctionnement de son territoire et de ses principaux équipements :
- en hiérarchisant le réseau viaire.
- en proposant des plans de circulation adaptés aux différents types de trafic.
- en portant les projets routiers structurants.
- en veillant à l'articulation des projets d'aménagement urbain et d'infrastructures de transport collectif (sites propres bus – tramway) et des modes doux.
- en garantissant une place pour tous les modes de déplacements et un partage équilibré de la voirie.
- en proposant une politique de stationnement en adéquation avec les objectifs de parts modales fixés au volet déplacements du PLUI et avec les besoins des habitants.

Les missions

La Direction Déplacements a pour mission de conduire les études et de mettre en œuvre la politique en matière de déplacements sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Elaborer les documents de planification en matière de déplacements

- Intégrer et mettre en œuvre le volet Déplacements dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Plan de Déplacements Urbain.
- Conduire l'évaluation des actions mises en œuvre et proposer de les réorienter si besoin.

Articuler le fonctionnement des déplacements avec les projets urbains structurants

- Accompagner l'aménagement du territoire sur le volet déplacements.

Rendre attractifs les modes doux pour les déplacements quotidiens

- Accompagner le développement de la marche à pied et favoriser son usage.
- Garantir pour tous les usagers une accessibilité aux espaces publics.
- Poursuivre l'aménagement d'itinéraires cyclables continus et sécurisés, et le développement de services et d'équipements facilitant l'usage du vélo.

Initiative développement durable

L'expérimentation en matière de cédez-le-passage cycliste.

Faits marquants au titre de 2014

- La candidature déposée dans le cadre de l'appel à Manifestation d'Intérêt portant sur le déploiement de bornes de recharge électrique a reçu un accueil favorable nous permettant de concrétiser la démarche.

- Accompagnement des lignes de tramway B et C et Cœur de Maine.

Maîtriser les déplacements automobiles

- Poursuivre la hiérarchisation du réseau viaire de l'agglomération en assurant une place pour tous les modes.
- Adapter la politique du stationnement aux besoins et usages de la population tout en préservant la qualité des espaces publics.
- Permettre des usages différents de la voiture en luttant contre l'« autosolisme » et en promouvant l'usage des énergies plus respectueuses de l'environnement.

Accompagner les changements de comportement pour des mobilités plus durables

- Sensibiliser et accompagner l'ensemble des usagers pour des pratiques de déplacement plus durables.
- Parfaire nos connaissances sur les pratiques et les besoins en déplacements.

Accompagner le développement de l'offre de transports collectifs

Accompagner les projets de transport collectif en site propre (tramway – site propre bus) en étudiant notamment les impacts en matière de circulation et de traitement des carrefours et en préservant la place des autres modes de déplacements (vélos, piétons, voitures, Poids Lourds, convois exceptionnels et hors gabarit, ...).

Encourager l'intermodalité

- Améliorer l'accès au Pôle d'Echange Multimodal Saint Laud en retraitant ses abords ainsi que les axes riverains.
- Renforcer l'information et les services facilitant la pratique intermodale.

Les actions 2014

Elaboration du volet Déplacements du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) tenant lieu de Plan de Déplacements Urbain sur la période 2017-2027

- Identification et validation des grands axes de la politique des déplacements sur le territoire à inscrire dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Définition des actions et projets déplacements à inscrire dans le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) déclinant les orientations retenues au PADD.
- Accompagnement en matière d'expertise déplacements sur les sites stratégiques de développement du territoire dans le cadre de l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Suivi de l'observatoire des déplacements

- Organisation de 3 campagnes de comptages routiers, de 2 enquêtes qualitatives stationnement dans les parkings en ouvrage et en enclos, de 3 enquêtes d'occupation-rotation stationnement sur des secteurs à enjeux ainsi que d'une enquête livraison sur l'hypercentre de l'agglomération et d'accès au plateau piétonnier.
- Poursuite de la mise à jour de l'observatoire d'accidentologie.

Accompagnement des projets urbains et articulation avec les projets de transport collectif

- Tramway lignes B et C
Accompagnement des études d'insertion détaillées par la réalisation d'études fonctionnelles et circulatoires pour évaluer l'impact de ces nouvelles lignes sur le fonctionnement de l'agglomération et à l'échelle plus fine des quartiers desservis
Préconisations en matière de convois exceptionnels et hors gabarit.

- Projet Cœur de Maine
Contribution auprès du mandataire sur la réalisation des études fonctionnelles et circulatoires sur les secteurs Molière-Poissonnerie et Saint-Serge.

- Autres projets urbains
Apport d'expertise en matière de déplacements : études de circulation, de gestion des carrefours, de stationnement, de gestion des livraisons.

Projets d'aménagement d'infrastructures routières structurantes

- Bretelle de Moulin Marcille (Les Ponts de Cé)
Appui dans le cadre de la préparation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique auprès du concessionnaire autoroutier ASF pour le compte d'Angers Loire Métropole.

- Entrée Est (Angers)
Articulation des réflexions de réaménagement des accès sur le secteur conduites en 2013 et le projet d'insertion de la nouvelle ligne de tramway et de son parc-relais sur l'avenue Montaigne.

Aménagements d'infrastructures cyclables

- Application des nouvelles modalités de financement auprès des communes de Feneu, Montreuil-Juigné, Cantenay-Epinard et Ecuillé portant sur la réalisation d'infrastructures cyclables.
- Poursuite des négociations avec RFF et les communes de Montreuil-Juigné, Avrillé, Saint Barthélemy d'Anjou et Angers en vue de la mutation des voies ferrées fermées en voies vertes.

Mobilité électrique : projet de déploiement de bornes de recharge électrique

- Contribution auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire (SIEML) pour l'élaboration du dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt en vue du déploiement de 71 bornes de recharge électrique sur le territoire d'Angers Loire Métropole.
- Conduite d'une étude d'opportunité pour identifier les lieux d'implantation des bornes.

À venir en 2015

> Lancement de la concertation sur le PLUI et de son volet déplacements.

> Prévision d'implantation de 44 bornes de recharge électrique sur Angers Loire Métropole.

> Extension du cédez-le-passage cycliste sur une vingtaine d'autres carrefours.

> Poursuite des réflexions portant sur l'aménagement de l'échangeur complet de Saint-Serge.

> Elaboration d'un plan piéton à l'échelle de la Ville d'Angers.

> Etude de l'optimisation de l'organisation de la logistique urbaine sur le territoire (en accompagnement de l'Agence Locale de Développement Economique).

Rapport financier

À retenir

- Total budget dépenses **325,8 M€** 1 182 € /hab.
- Total budget recettes **352,4 M€** 1 279 € /hab.
- Dépenses d'équipement **68,0 M€** 247 € /hab.
- Annuité (capital+ intérêts) **27,6 M€** 100 € /hab.
- Encours dette **365,7 M€** 1 327 € /hab.
- Epargne brute **60,0 M€** 221 € /hab.
- Capacité de désendettement **6 ans**.

Les principaux enseignements du compte administratif 2014

L'exercice budgétaire 2014 traduit la bonne santé financière de la collectivité. En effet, malgré la baisse des dotations de l'Etat qui nous prive de ressources importantes, malgré la gestion des risques financiers pour une partie de notre dette, le budget général dégage un résultat de clôture excédentaire de 21,6 M€.

On peut retenir de l'exercice 2014 :

- Un niveau d'investissement élevé (68 M€ hors dette) proche de celui de 2013 (65.5 M€).

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+0.3% contre +4.1% en 2013).

- Des recettes qui continuent de croître (+0.4%) malgré la baisse de la CVAE de 4 M€ par rapport à 2013.

- Un autofinancement brut qui s'améliore + 0.6%.

- Un désendettement significatif de 15.8 M€ pour ramener l'encours au 31 décembre 2014 à 365.7 M€.

Les budgets d'Angers Loire Métropole

1 budget principal et 5 budgets annexes qui se répartissent comme suit (dépenses totales en %) :

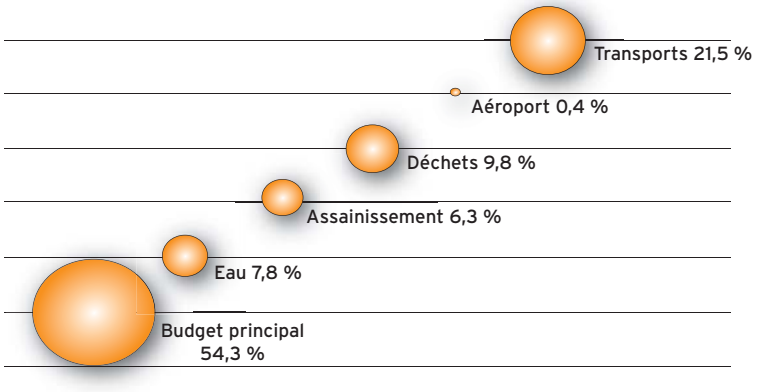

L'investissement

Dépenses d'investissement par budget :

Evolution des dépenses d'investissement
CA 2011 - 2014 (hors dette - en million d'euros)

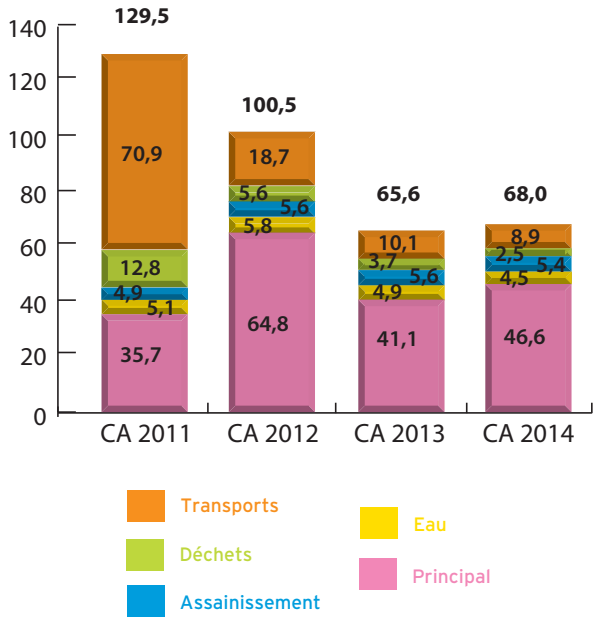

Angers Loire métropole totalise pour 2014 un niveau d'investissement de 68 M€, proche de son « rythme de croisière » autour de 65 M€.

Les dépenses d'investissement du budget principal en hausse de 5.5M€ (avec un taux de réalisation de 63 % contre 53 % en 2013) montre la volonté de la collectivité de garder un niveau d'investissement conséquent tout en contenant son niveau d'endettement.

Les 46.6 M€ d'investissement du budget principal concernent les principales opérations suivantes :

- Les subventions à l'habitat (10.5 M€).
- Le soutien aux Zones d'Aménagement Concertées (9 M€ d'avances de trésorerie).
- Les acquisitions foncières (7.2 M€ : 4 M€ entreprise Bouvet, 2.4 M€ de réserves foncières communales).
- L'enseignement supérieur (4.5 M€ : 2.4 M€ dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2007/2013, 2.1 M€ pour l'ESTHUA).
- L'enseignement du 1er degré (3.9 M€ : 2.7 M€ pour le Groupe scolaire Plateau Mayenne, 720 K€ pour Trélazé la Quantinière et 512 K€ pour les Ponts de Cé J. Prévert.)
- Les Matériels et Logiciels informatiques (2.6 M€)
- Les voiries d'agglomération (691 K€ pour la virgule de Sablé).

Le fonctionnement

L'évolution des principaux postes de dépense et de recette du budget principal et des budgets annexes agrégés est présentée dans les deux tableaux suivants :

Les hausses du produit du versement transport (+2.8M€) et le maintien de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) viennent compenser la baisse de la fiscalité liée à la perte de 4M€ de CVAE et la diminution annoncée de la Dotation Globale de Fonctionnement DGF (-1 M€) pour participer à l'effort de redressement des comptes publics introduit par la loi de finances 2014 dans son "Pacte de confiance et de responsabilité".

EN DEPENSE	CA 2013	CA 2014
Dépenses d'équipement (hors transfert emprunts)	65,5 M€	68,1 M€
Annuités de la dette	26,8 M€	27,6 M€
Délégations de service public	45,5 M€	46,7 M€
Charges de personnel	30,8 M€	32,0 M€
Autres Charges	111,1 M€	111,3 M€

EN RECETTE	CA 2013	CA 2014
Produit fiscal net du FNGIR*	79,4 M€	77,1 M€
Produit du versement transport	48,9 M€	51,7 M€
Produit de la TEOM	27,1 M€	27,7 M€
Dotations de l'Etat et compensations fiscales	39,3 M€	38,1 M€
Produits d'Exploitation	59,8 M€	58,2 M€

L'épargne

Evolution de l'autofinancement :

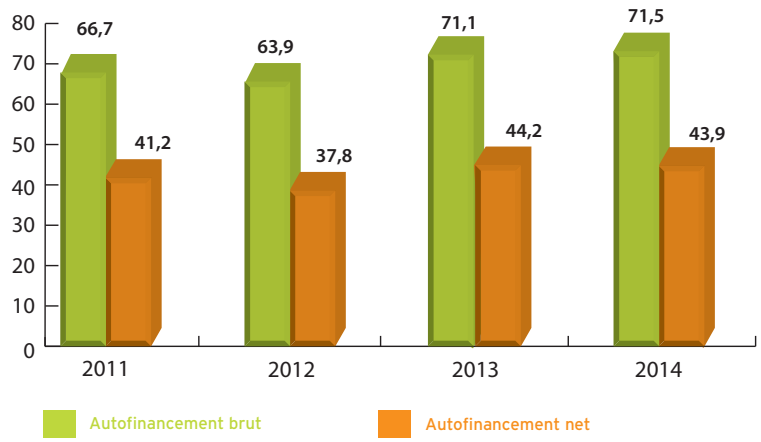

Evolution de l'autofinancement
(Chiffres CA en million d'euros)

L'autofinancement net proche de 44 M€ traduit une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement en dépit de la hausse des charges d'entretien induites par l'usine Thomson (1.5 M€) et de la baisse des ressources telles que les dotations de l'Etat (-1 M€) ou la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE - 4 M€). L'investissement de l'ensemble des budgets annexes est ainsi autofinancé en 2014.

La dette

Encours et anuités de la dette :

L'année 2014 ayant été financée sans recours à l'emprunt, l'encours de dette totalise 365.7 M€ au 31 décembre 2014 soit une baisse de 15.8 M€.

Les annuités de la dette qui s'établissent pour le budget général à 27.6 M€ (contre 26.8 M€ en 2013) se répartissent de la manière suivante : 40% pour le budget transport, 33% pour le budget principal et 27% pour les 3 autres budgets.

Evolution de l'encours budget général Angers Loire Métropole 2011- 2014
(Chiffres CA en million d'euros)

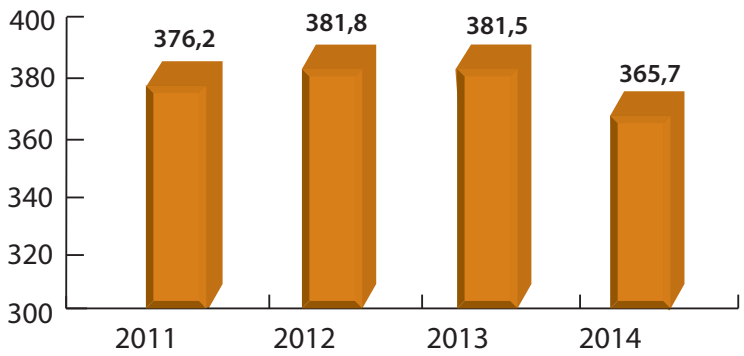

Evolution de l'annuité budget général Angers Loire Métropole 2011- 2014
(en million d'euros au 31 décembre)

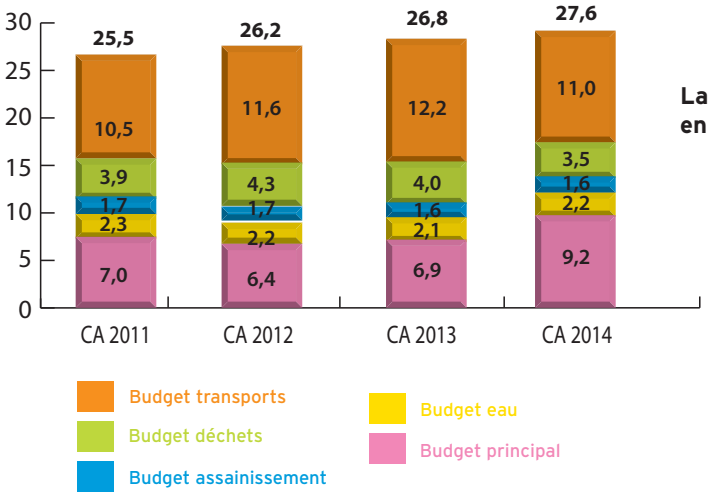

La capacité de désendettement s'améliore en s'établissant à 6 ans en 2014 contre 6 ans et 4 mois en 2013.

Les Services Ressources

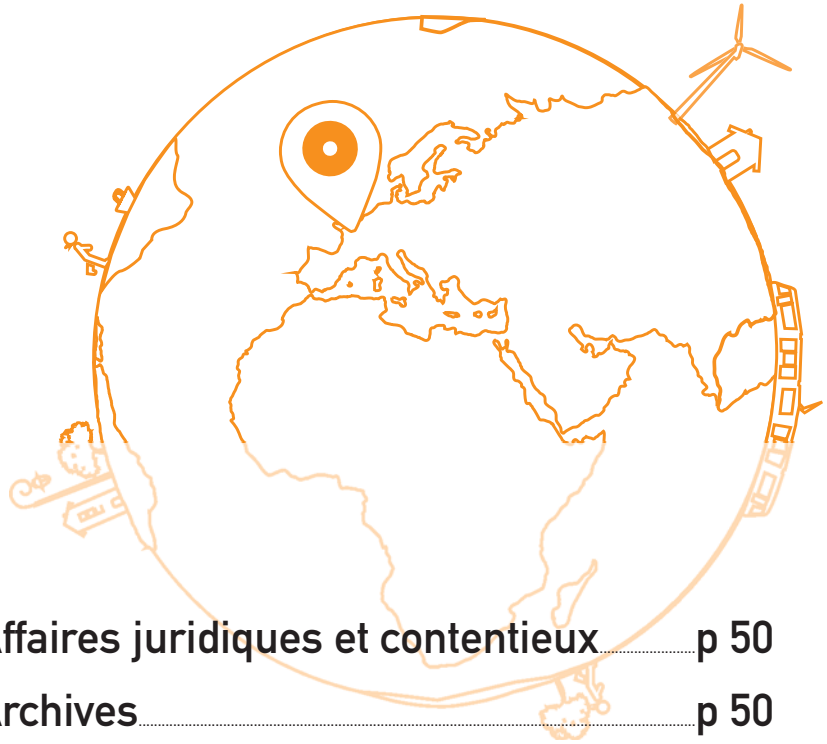

Affaires juridiques et contentieux ..... p 50
Archives ..... p 50
Assemblées ..... p 50
Commande publique ..... p 50
Conseil de gestion ..... p 50
Conseil Sécurité au travail ..... p 50
Courrier ..... p 51
Finances ..... p 51
Imprimerie ..... p 51
Information-communication ..... p 51
Ressources humaines ..... p 51
Système d'information communautaire ..... p 51

Affaires juridiques et contentieux

La direction des Affaires juridiques et contentieux :

- Garantit la sécurité juridique des actions et des actes d'Angers Loire Métropole.
- Assure la défense des intérêts d'Angers Loire Métropole.
- Gère et suit les dossiers contentieux et précontentieux, veille juridique, conseil aux services.
- Pré-contrôle la légalité des actes d'Angers Loire Métropole.
- Gère et suit les contrats d'assurance et les sinistres.

En 2014 :

- Sinistres « RESPONSABILITE CIVILE »

105 dossiers ont été enregistrés pour l'année 2014 contre 90 dossiers en 2013, soit une hausse de 16,66% (responsabilité d'Angers Loire Métropole engagée dans 34 dossiers).

- Sinistres « AUTOMOBILES »

L'année 2014 comptabilise 91 accidents auto déplorés contre 74 en 2013, soit une hausse de 22,97% (responsabilité d'Angers Loire Métropole engagée dans 52 dossiers).

- Sinistres « DOMMAGES AUX BIENS »

L'année 2014 comptabilise 33 sinistres contre 38 sinistres en 2013, soit une baisse de -13,15% (responsabilité d'Angers Loire Métropole engagée dans aucun dossier).

- CONTENTIEUX

En 2014, 18 nouveaux contentieux ont été enregistrés contre 29 en 2013, soit une baisse représentant de -37,93%.

- CONSEILS JURIDIQUES

Le conseil juridique aux services est constant, tant en nombre qu'en nature de consultations. A noter, l'augmentation des consultations pour la souscription de contrats d'assurance « Dommages Ouvrages ».
Le Conseil aux communes se maintient.

- VEILLE JURIDIQUE

La veille juridique se poursuit. La Direction des Affaires Juridiques et Contentieux dispose d'un rédacteur à temps complet chargé de ce domaine. Une réunion trimestrielle est organisée avec les cadres de la Direction pour la diffusion de cette veille.

Archives

Le service des Archives collecte, conserve, inventorie et communique les documents produits et reçus par Angers Loire Métropole.

En 2014 :

- 121 mètres linéaires d'archives et 160 Go de documents électroniques collectés et inventoriés.
- 761 documents communiqués.
- Accueil de 3 stagiaires (3X20 jours) en Master d'archivistique (Université d'Angers).
- Rédaction d'un historique sur l'accueil des gens du voyage dans l'agglomération d'Angers 1930-2014 (44 pages).
- Mise en téléchargement des délibérations 2008-2013, avec base de recherche, sur la plateforme Open Data data.angers.fr.

Assemblées

Le service des Assemblées est le garant de la régularité de la convocation et de l'envoi des documents aux élus pour les différentes instances de la collectivité. Il assure l'organisation et le déroulement des séances des commissions permanentes et conseils de communauté sur un plan administratif et logistique. Il organise et contrôle l'affichage légal et la publication des actes.

En 2014 :

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, les instances d'Angers Loire Métropole ont été renouvelées.

- Conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriale, l'établissement public de coopération intercommunale est administré par un organe délibérant composé de délégués élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes.
- Les sièges sont au nombre de 93 et il y a 22 suppléants.
- L'installation du Conseil de communauté a eu lieu le 24 avril 2014, l'ordre du jour de cette séance était le suivant : élection du Président, détermination du nombre de Vice-Président, élection des Vice-Présidents, constitution des Bureaux, désignation de représentants dans différents organismes.

- 10 réunions du Bureau Exécutif.
- 10 séances publiques du Conseil de communauté.
- 1 séance privée du Conseil de communauté.
- 10 réunions de la Commission Permanente.
- 42 réunions de Commissions thématiques.
- 1 réunion de l'ensemble des Conseillers municipaux des 33 communes d'Angers Loire Métropole.
- 1 réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Commande publique

La direction de la Commande publique assure le respect des trois grands principes de la commande publique dans les achats publics de travaux, de fournitures et de services : libre accès, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures. Elle applique également les trois piliers du développement durable : performance économique, préservation de l 'environnement et lien social.

En 2014 :

- Le volume d'achats 2013/2014 d'Angers Loire Métropole est d'environ 69 millions d'euros TTC (hors In house et mandataires). 35% de ce volume d'achat ont bénéficié à des opérateurs économiques situés sur le territoire des 34 communes d'Angers Loire Métropole, et 75% à des opérateurs économiques situés sur le territoire de la Région.
- Angers Loire Métropole a notifié (hors In house et mandataires) 272 marchés supérieurs à 4 000 euros HT.
- Simplification des conventions de groupements de commandes : passage d'une quarantaine à une quinzaine de conventions de groupements de commandes entre Angers Loire Métropole et les communes de l'Agglomération, à périmètre égal. Extension des délégations des assemblées à l'exécutif pour faciliter le process de regroupements des achats.

Conseil de gestion

Le Conseil de gestion développe un système de contrôle de gestion en vue de disposer des données les plus fiables possibles pour les trois collectivités (Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et CCAS). En cela, il est une aide à la décision pour améliorer la qualité et la performance économique des prestations rendues aux Angevins.

En 2014 :

- Actualisation
- de l'observatoire des bailleurs sociaux.
- de l'observatoire des clubs sportifs de haut niveau.
- de l'observatoire des maisons de quartiers.
- des fiches financières des principaux partenaires de la Ville, CCAS et Angers Loire Métropole.

- Etudes formalisées
- sur le coût de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts par site.
- sur les impacts financiers Ville CCAS Angers Loire Métropole sur les quartiers de la Ville par politique.
- sur les coûts fixes et variables de publication du « Contact » et de ses dérivé.s

- Accompagnement des services et coordination des facturations des prestations des services mutualisés pour 2014.
- Accompagnement de la direction des finances et des services opérationnels dans l'exploitation de la nomenclature des politiques publiques et la création des opérations dans le paramétrage de Grand Angle.
- Développement informatique s'appuyant sur l'expertise et les concepts du conseil de gestion mutualisé.

Conseil Sécurité au Travail

Le service Conseil Sécurité au Travail a pour mission de veiller à la santé et à la sécurité du personnel et de développer une culture sécurité partagée axée sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

En 2014 :

- 2 Réunions plénières du CHSCT Angers Loire Métropole, 1 délégation, et 2 réunions d'informations communes avec le CHSCT Ville.
- 6 évaluations des risques professionnelles avec rédaction du document unique : Parcs Jardins et Paysages, Commande Publique, Tramway, Emploi Formation, Aménagement et Développement des Territoires, Ressources Humaines.
- Fiches Retour d'expériences et fiches Actu Prévention.
- Réponses/accompagnement des directions sur diverses questions en matière d'hygiène et de sécurité.
- Formations management de la prévention pour les encadrants (5 modules 1 et 3 modules 2) pour l'ensemble des trois collectivités.
- Conseil et accompagnement des directions pour l'application de la réglementation relative à l'amiante.
- Accompagnement de 13 communes et d'un SIVM de l'Agglomération pour la réalisation d'un premier document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Un conseiller de prévention en temps partagé pour 3 communes sur les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

Courrier

Le Bureau du courrier réceptionne et envoie les courriers (lettres, documents, colis...) et effectue les portages des courriers et documents internes au sein des services.

- Comptage des plis entrants : environ 1 500 / jour (1 800 en 2013 et 1500 en 2012) soit environ 380 000 / an et des plis sortants : 2 600 / jour environ soit 665 653 / an (2 900 / jour en 2013 et 2012).
- Comptage des parapheurs : 530 par semaine soit une moyenne de 105 / jour.
- Gestion des coûts d'affranchissement : maîtrise, réduction des coûts en recourant à des tarifs préférentiels (ex. Lettre verte, Destinéo...).
- Mise en place du courrier industriel : 57 257 plis en 6 mois de pratique soit 15.49% sur la masse.
- Nombre de plis :
  - Affranchissement en Ecopli à 0.49€.
  - Affranchissement en courrier industriel à 0.461.€
- 1 661€ d'économie en 6 mois. A vérifier sur les 6 prochains mois si ce dispositif est économique.
- Étude ergonomique sur l'aménagement du bureau du courrier.

Finances

La direction des Finances, assure :

- l'émission des 15 400 mandats de paiement et titres de recettes (hors eau et assainissement) et la tenue de la comptabilité.
- la préparation du budget principal et des budgets annexes aux différentes étapes du cycle budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives et compte administratif).
- le suivi de la fiscalité et de la TVA.
- la gestion de la dette et de la trésorerie.
- la gestion du patrimoine.
- le suivi des dotations communautaires aux communes.
- le conseil aux différents services de la collectivité.

Imprimerie

Le service Imprimerie imprime les documents et gère les commandes de papier. Il réalise des impressions numériques, offset, du façonnage et de la conception pré-presse.
Le nombre d'impressions annuel, tout format confondu s'élève à 1 967 215 copies soit 1 299 587 copies en noir et 667 628 en couleur.

Information - communication

La direction Information et communication exprime, explique et valorise les politiques publiques et les actions qui en découlent. En lien avec les élus, les directions et les partenaires, elle informe les Angevins des services, actions, évènements, accompagne les changements de comportement et promeut le territoire. Elle est organisée en pôles « métiers » : direction, communication, médias, presse et ressources.
En 2014 :
Avec les élections municipales de mars 2014, l'information et la communication ont dû respecter les règles en période pré-électorale en début d'année et ensuite s'adapter à une nouvelle équipe dirigeante.

- 190 dossiers de communication traités.
- 135 animations numériques.
- 877 sujets photos.
- 12 213 followers sur le compte Twitter et 16 783 abonnés sur Facebook.
- 1 million de documents conditionnés et diffusés.
- 78 conférences de presse, 340 communiqués, 17 grands rendez-vous presse et 6 voyages de presse.

Ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines mutualisée Angers Loire Métropole et Ville d'Angers a en charge l'ensemble des questions relatives à la gestion des agents nécessaire à l'exercice des compétences de l'agglomération : définition, conception, gestion des organigrammes, des emplois, des effectifs, des temps de travail, de la formation et du développement des compétences, du recrutement, de la carrière, de la santé et du maintien en emploi.

En 2014 :

- 1 028 agents ont travaillé au moins une fois dans l'année.
- 712 agents sont permanents représentant 708 ETP , 89 % sont affectés sur des postes à temps plein.
- 70,6 % relèvent de la filière technique et travaillent à titre principal au sein de directions Eau et Assainissement, Environnement – Déchets, DSIC, Parcs, Jardins et Paysages Mutualisée et 28,2 % appartiennent à la filière administrative.
- Le taux d'emploi direct d'emploi de travailleurs handicapés est de 6,65% et le taux indirect est de 6,75%.
- 87% des agents permanents ont suivi au moins une formation en 2014.
- Près de 53% des agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon, de grade ou d'une promotion interne en 2014.

Système d'information communautaire

La Direction du Système d'Information Communautaire (DSIC) définit les orientations stratégiques pour le Système d'Information. Elle a également en charge l'accompagnement des directions pour leurs projets informatiques, ainsi que l'assistance auprès des utilisateurs. Dans un domaine plus technique, la DSIC supervise et maintient en conditions opérationnelles le centre informatique communautaire (datacenter).

En 2014 :

- Renouvellement des 2 500 postes de travail (Windows 7, Office 2013).
- Mise en place d'une nouvelle téléphonie sur IP (2 000 postes déployés).
- Installation et paramétrage d'espaces collaboratifs de nouvelle génération.
- Lancement du nouveau logiciel financier, Grand Angle, pour les trois collectivités (Ville, agglomération et CCAS).
- Déploiement de tablettes pour les élus.
- Élaboration des engagements de service de la Direction du Système d'Information Communautaire.
- Et de nombreux projets dans les domaines de l'Enfance, de la Culture, des Sports, de la gestion technique…

Angers Loire Métropole

83, rue du Mail - CS 80011 - 49020 Angers Cedex 02
Tél. : 02 41 05 50 00 • Fax : 02 41 05 50 12
www.angersloiremetropole.fr

PARAGRAPHE *imageurs* • 02 41 87 48 07 - Imprimerie Ville d'Angers - Angers Loire Métropole